Nations Unies A/68/PV.16



Assemblée générale

Soixante-huitième session

 $16^{\rm e}$ séance plénière Vendredi 27 septembre 2013, à 15 heures New York

Documents officiels

Président: (Antigua-et-Barbuda)

La séance est ouverte à 15 heures.

Allocution de M. Jakaya Mrisho Kikwete, Président de la République-Unie de Tanzanie

Le Président (parle en anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République-Unie de Tanzanie.

> M. Jakaya Mrisho Kikwete, Président de la République-Unie de Tanzanie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (parle en anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Jakaya Mrisho Kikwete, Président de la République-Unie de Tanzanie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Kikwete (parle en anglais) : Qu'il me soit d'emblée permis de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la direction de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale. Je souhaite, en même temps, vous assurer de l'appui et de la coopération de la Tanzanie dans l'exécution de vos responsabilités. Je tiens également à remercier et à saluer votre prédécesseur, S. E. M. Vuk Jeremić, pour sa direction remarquable de la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Sa sagesse et sa vision ont permis de faire de grandes réalisations. De même, je tiens à rendre un vibrant hommage à notre Secrétaire général pour le travail excellent qu'il accomplit pour l'ONU et pour le reste de l'humanité.

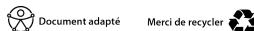
Ma délégation et moi-même jugeons très opportun le thème choisi cette année par l'Assemblée générale. Nous devrions préparer maintenant le terrain pour le programme de développement pour l'après-2015. C'est pourquoi je suis d'avis que le thème « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain » est un bon choix car il nous donne l'occasion de savoir où nous en sommes par rapport aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et de décider ce qu'il faut faire pour finir ce qu'il y a à finir. Il nous permet également de prendre des décisions en toute connaissance de cause pour l'après-2015.

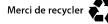
Le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement est le meilleur cadre de développement jamais mis au point pour traiter des défis nationaux et mondiaux en matière de développement. Le monde n'a jamais vu un tel assemblage d'efforts concertés produire un cadre unifié. Je suis heureux de noter qu'au cours de ces 13 dernières années, il y a eu des progrès dans la réalisation des OMD. Mais ces progrès varient d'un objectif à l'autre et sont très inégaux selon les pays et les continents.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-48791(F)







Bien que l'extrême pauvreté ait été réduite de moitié au niveau mondial, plus de 1,2 milliard de personnes continuent d'en souffrir, ce qui est très attristant. On estime à 19 000 le nombre d'enfants de moins de 5 ans et à 800 le nombre de femmes tués chaque jour par des maladies essentiellement évitables et guérissables. Ceci est totalement inacceptable dans un monde où les progrès de la science et de la technologie sont sans précédent, et où ces même progrès pourraient servir à régler presque tous les défis auxquels l'humanité est confrontée en matière de développement. Dans un monde qui a assez de denrées alimentaires pour nourrir tout le monde, personne ne devrait avoir faim ou être sous-alimenté.

Dans un monde aussi riche, il n'y a aucune raison que la pauvreté, la faim et les privations continuent à infliger des maux et des malheurs à tant d'êtres humains. Il est donc incompréhensible que les OMD n'aient pas pu être pleinement atteints.

La Tanzanie a réalisé d'importants progrès dans la réalisation des OMD. Nous avons déjà atteint nos buts dans quatre des huit OMD bien avant l'échéance de 2015. S'agissant de l'OMD 2, nous avons atteint l'objectif visant à assurer l'enseignement primaire pour tous. S'agissant de l'OMD 3, nous avons atteint l'objectif de la parité entre les garçons et les filles dans l'enseignement primaire et secondaire, alors que, par le passé, les garçons étaient plus nombreux à l'école que les filles. En fait, il tend, en ce moment, à y avoir plus de filles que de garçons à l'école. Nous n'avons pas encore atteint nos objectifs s'agissant du ratio femmes/hommes dans l'enseignement supérieur et aux postes décisionnels, notamment au Parlement. Il sera possible cependant d'atteindre nos objectifs concernant les parlementaires d'ici à 2015 car nous sommes actuellement en train de réviser notre Constitution.

S'agissant de l'OMD 6, la réduction des infections au VIH/sida, nous avons atteint nos objectifs, de même que pour l'OMD 4, sur la mortalité infantile, ce qui est un grand progrès par rapport à la situation qui était la nôtre en 2000. Mais il est consternant de constater que nous ne parviendrons pas à atteindre l'OMD 5 sur la santé maternelle. Nous intensifions nos efforts en vue d'améliorer la santé des femmes en Tanzanie.

S'agissant de l'OMD 7, sur la préservation de l'environnement, nous avons atteint nos objectifs en matière d'eau potable pour la population urbaine, mais nous sommes en retard pour ce qui est de l'approvisionnement en eau dans les zones rurales, et de

l'amélioration de l'assainissement dans les zones rurales et urbaines.

Mais nous n'avons pas renoncé à atteindre les OMD que nous avons peu de chance de réaliser d'ici à 2015. Il s'agira là de tâches inachevées pour lesquelles nous devrons sans doute prendre de nouvelles mesures. Nous sommes très en retard dans les quatre indicateurs de l'OMD 1. Il est peu probable que nous atteignions ces objectifs d'ici à 2015 en dépit de tous nos efforts.

Néanmoins, nous avons intensifié les mesures visant à transformer et à moderniser l'agriculture. Notre but est d'accroître la productivité et les revenus des agriculteurs, ainsi que d'assurer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle et celle du pays. L'agriculture emploie 75 % de la population tanzanienne, et c'est dans ce secteur que se concentre la majorité des pauvres. C'est pourquoi l'amélioration de l'agriculture réduira le nombre des pauvres et des personnes qui ont faim. Des plans prévoient également d'élargir le Programme de transferts monétaires conditionnels dans le cadre du Fonds d'action sociale de la Tanzanie qui est financé par la Banque mondiale. Nous voulons augmenter le volume des investissements au profit des populations plus vulnérables afin d'accélérer la mise en œuvre de l'OMD 1 dans les délais les plus brefs possibles.

D'une manière générale, je reste convaincu qu'en dépit de quelques revers, les OMD n'ont été rien moins qu'un succès remarquable. Si les pays développés avaient assuré le financement prévu par l'OMD 8 et conformément au Consensus de Monterrey et honoré les engagements qu'ils avaient pris lors des divers forums du Groupe des Huit et du Groupe des Vingt, nous aurions pu mettre en œuvre tous les OMD conformément à leur lettre et à leur esprit. C'est pourquoi nous jugeons irréaliste tout programme de développement pour l'après-2015 qui n'aborde pas la question critique d'un financement adéquat. Cela est également vrai pour ce qui est de l'accélération de la mise en œuvre des OMD pour la période restante. Nous continuerons à chercher auprès de l'ONU les orientations et l'impulsion qui nous permettront de mener les deux processus à bon port.

La nécessité d'une réforme au sein de l'ONU n'est guère contestée. Notre incapacité collective à réagir face à cette réalité suscite quelque scepticisme sur notre détermination commune de renforcer l'Organisation, censée servir toutes les nations et tous les peuples. La réforme que nous exigeons n'a que trop attendu. Si nous accueillons favorablement les débats relatifs à la réforme du Conseil économique et social, l'Afrique

n'aura cependant de cesse que d'exiger la réforme du Conseil de sécurité pour permettre au continent qui compte le plus grand nombre d'États Membres à l'ONU de disposer d'une voix permanente.

Malheureusement, les conflits ont continué de se mettre en travers de nos efforts de développement, puisqu'ils s'éternisent dans différentes régions du monde, du Sahel à l'est de la République démocratique du Congo, et de la Syrie jusqu'à l'Afghanistan, en passant par d'autres endroits. Ces conflits ont engendré d'immenses pertes humaines parmi les populations innocentes, qui continuent de souffrir.

L'utilisation récente d'armes chimiques en Syrie, confirmée par les inspecteurs de l'ONU, est particulièrement désolante. Nous condamnons ce massacre flagrant et insensé d'innocents – dont des enfants – en Syrie. Nous félicitons le Secrétaire général et le Conseil de sécurité de la manière dont ils ont géré la question. J'estime que la porte, s'agissant d'un règlement pacifique de la crise en Syrie, n'est pas encore refermée et qu'une solution militaire ne doit être envisagée qu'en dernier recours.

La République-Unie de Tanzanie est attristée de voir les souffrances endurées par la population en République démocratique du Congo en conséquence d'un conflit qui se poursuit depuis bien trop longtemps. Nous espérons que, cette fois, l'initiative du Secrétaire général qui a abouti à la création de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, signé en février, permettra à la République démocratique du Congo et toute la région des Grands Lacs de connaître durablement la paix, le développement et la sécurité. Nous félicitons hautement, à cet égard, le Secrétaire général de sa vision et de son rôle de premier plan. Nous nous félicitons du choix de S. E. M^{me} Mary Robinson, ancienne Présidente de la République d'Irlande, comme Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. Il est certain qu'elle aidera à promouvoir la cause de la paix dans la région, si elle bénéficie d'un appui de notre part à tous, dans la région et dans la communauté internationale. La Tanzanie l'assure de son soutien à cette fin.

Pour partie, le problème auquel reste constamment confrontée la République démocratique du Congo est lié à la prolifération de groupes armés aux intérêts variés. Des mesures plus audacieuses sont nécessaires pour éradiquer ces éléments négatifs. Ces groupes doivent être neutralisés et désarmés. Aussi nous

sommes-nous félicités de l'élargissement du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, conformément à la résolution 2098 (2013) du Conseil de sécurité qui, entre autres éléments, porte création d'une brigade d'intervention. La Tanzanie a accepté de fournir des contingents à cette Brigade, dont nous sommes convaincus qu'elle permettra de dissuader les belligérants et de créer les conditions propices à la mise en place d'un processus politique. Bien sûr, tout remède permettant de régler efficacement les problèmes de la République démocratique du Congo sera nécessairement politique plutôt que militaire.

Depuis 2007, la Tanzanie est un fournisseur assidu de contingents pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies : avec plus de 2500 soldats de la paix, répartis au Liban, au Darfour et en République démocratique du Congo, nous sommes le sixième fournisseur de contingents et de personnel de police de l'Afrique, et le douzième au plan international. Nous prenons part à cette noble entreprise en Membres loyaux de l'ONU, prêts à s'acquitter du devoir de promouvoir et défendre les idéaux de l'Organisation. Nous sommes persuadés que, toute modeste qu'elle soit, notre contribution a un effet plus important pour ceux qui ont subi les horreurs d'un conflit. En s'acquittant de cette mission historique, cependant, nos soldats de la paix, et partant, la Tanzanie, ont payé le prix fort, comme cela a été le cas récemment au Darfour et dans l'est de la République démocratique du Congo, où respectivement sept courageux soldats et deux autres ont perdu la vie. Ces soldats sont pour nous des héros nationaux et leur sacrifice n'aura pas été en vain. Nous leur témoignons le plus grand respect.

La mort de nos soldats de la paix nous a cruellement rappelé les dangers auxquels les Casques bleus sont confrontés dans le monde. Il est inquiétant que des groupes armés et des fauteurs de troubles s'en prennent de plus en plus à ces serviteurs de la paix. Nous devons condamner sans réserve toutes ces attaques, dont la barbarie ne peut avoir de cause ni de justification, et qui constituent un crime au regard du droit international. Le Conseil de sécurité, qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, se doit d'être en première ligne pour condamner dans les plus brefs délais ces actes de barbarie.

À ce stade, je tiens à renouveler notre appel à mettre un terme à l'embargo économique, commercial et financier imposé unilatéralement contre Cuba, et

13-48791 3/**36**

qui dure depuis plus de 50 ans. Notre appel à la levée de cet embargo unilatéral s'appuie non seulement sur la question de sa légalité mais également sur des préoccupations humanitaires, relativement, en particulier, aux répercussions néfastes sur la qualité de vie de nombreux Cubains innocents. L'évolution récente nous semble profondément encourageante, et notamment l'élimination des restrictions imposées aux voyages pour raisons familiales, aux envois de fonds et aux services de télécommunication. Nous espérons que ce climat permettra d'aboutir à la levée totale de l'embargo dans un avenir proche, de manière que les Cubains soient soulagés des énormes difficultés économiques, sociales et financières qu'ils endurent depuis bien trop longtemps.

Il est également plus que temps de trouver une solution au différend portant sur la souveraineté du Sahara occidental. Il est grand temps que les Nations Unies prennent des mesures audacieuses pour donner au peuple sahraoui la possibilité de décider de son sort. Il est incompréhensible que le Conseil de sécurité, qui s'est montré capable de gérer des menaces plus importantes à la sécurité, y compris dans des circonstances semblables, ait été incapable de régler cette question depuis bientôt 40 ans maintenant. Justice différée vaut déni de justice.

Les Membres conviendront que le Statut de Rome, portant création de la Cour pénale internationale (CPI), a représenté un jalon majeur de l'histoire du système international de justice pénale. La création de la Cour en tant que mécanisme de lutte contre l'impunité n'a été possible qu'avec l'appui de l'Afrique.

Pourtant, dix ans après son entrée en vigueur, un fossé s'est creusé entre la Cour et notre continent. La CPI donne l'impression de rester sans réaction face à ce qui constitue, de notre point de vue, les préoccupations légitimes des dirigeants africains et des peuples de l'Afrique. Elle continue de rester sourde aux requêtes et aux appels répétés de l'Union africaine. Il est malheureux de constater que les demandes légitimes portant sur le calendrier des procès du Président Uhuru Kenyatta et du Vice-Président, M. William Ruto, sont restées sans réponse. C'est là un handicap considérable si l'on veut réconcilier l'attitude de la Cour avec le rôle secondaire et complémentaire qu'elle est censée jouer en matière de lutte contre l'impunité. La rigidité de la CPI s'est révélée contre-productive et menace de mettre à mal l'appui dont elle bénéficie en Afrique. Nous

exigeons que tout soit mis en oeuvre pour changer cette perception.

La Tanzanie condamne dans les termes les plus énergiques la lâche attaque survenue la semaine dernière au centre commercial de Westgate, à Nairobi, qui a coûté la vie à plus de 60 innocents et a fait des centaines de blessés. J'ai parlé et écrit au Président Kenyatta pour lui faire part de notre tristesse et de notre consternation. Hier, j'ai signé le registre de condoléances à la Mission du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York. J'ai réaffirmé notre solidarité avec le Président Kenyatta et avec le peuple kényan en ces moments difficiles, ainsi que notre solidarité dans la lutte contre le terrorisme.

Cette attaque abjecte est un bouleversant rappel de la menace que le terrorisme fait peser sur l'humanité. Aucun d'entre nous n'est totalement à l'abri du terrorisme, qui peut surgir n'importe où, n'importe quand et contre n'importe qui. Nous devons donc accroître notre vigilance, améliorer notre coopération régionale et mondiale et intensifier la lutte contre le terrorisme. Le défi à relever ne doit être ni sous-estimé, ni minimisé. De notre unité dans l'action et de notre détermination dépendra le succès. Je tiens ici à féliciter S. E. le Président Uhuru Kenyatta du rôle éminent et exemplaire qu'il a joué dans le sillage de cette attaque, ainsi que de la détermination inébranlable et du ferme engagement dont il continue de faire montre à l'appui des efforts de consolidation de la paix en Somalie et ailleurs. Nous sommes aux côtés du peuple kényan en ces temps d'épreuve et de douleur.

Pour terminer, je voudrais insister une fois encore sur toutes les possibilités que recèle la période actuelle, malgré les difficultés multiples. Nous devons tirer parti des innovations scientifiques et technologiques actuelles, des progrès enregistrés en ce moment dans les technologies de l'information et de la communication, et des connaissances et enseignements tirés de la mise en œuvre des programmes de développement, notamment des objectifs du Millénaire pour le développement, afin de mettre en place un monde libéré de la pauvreté, de la faim, de la maladie et des privations.

Nous devons construire un monde où soient protégés l'environnement et la nature, un monde sans guerres, sans conflits et sans actes terroristes, un monde où les droits de l'homme soient respectés, où l'état de droit soit observé, où la démocratie règne et où la société civile soit considérée comme partie intégrante de l'effort de développement. Avec un multilatéralisme

plus fort, grâce à l'action en première ligne des Nations Unies, et avec la ferme volonté politique des dirigeants nationaux et de la population de nos pays, tout est possible. Nous pouvons faire de notre monde un endroit, où il fait bon vivre – pour tous.

Le Président (parle en anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République-Unie de Tanzanie de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Jakaya Mrisho Kikwete, Président de la République-Unie de Tanzanie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Allocution de M. Ralph Gonsalves, Premier Ministre de Saint-Vincent-et-les Grenadines

Le Président (parle en anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

> M. Ralph Gonsalves, Premier Ministre de Saint-Vincent-et-les Grenadines, est escorté à la tribune.

Le Président (parle en anglais) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Ralph Gonsalves, Premier Ministre de Saint-Vincent-et-les Grenadines, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Gonsalves (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (parle en anglais): C'est la seconde fois de mon mandat de Premier Ministre de Saint-Vincent-et-les Grenadines que j'ai le plaisir et l'honneur de saluer en votre personne, Monsieur le Président, l'élection d'un éminent fils de notre civilisation caribéenne à la présidence de l'Assemblée générale. Alors que nous remercions votre prédécesseur de ses états de service à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-septième session, nous envisageons avec plaisir votre mandat, avec une fierté sans bornes et un optimisme illimité.

Monsieur le Président, vous avez retenu comme thème du débat général de cette année « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain ». Cette année est également celle où vous jetterez les bases de la conférence internationale des Nations Unies sur les petits États insulaires en développement, qui doit se tenir en septembre prochain au Samoa.

Le double accent mis par vous sur le programme de développement international et sur les particularités des petits États insulaires fait de cette soixante-huitième session l'une des plus importantes qu'ait connues mon pays, depuis 33 ans qu'il est Membre de l'ONU.

Je voudrais d'abord dire que le peuple de Saint-Vincent-et-les Grenadines est profondément peiné par les affreux actes de terrorisme commis dernièrement au Kenya. Je réaffirme une fois encore notre solidarité avec le Gouvernement et le peuple kenyans.

William Shakespeare l'avait bien vu : le passé est un prologue. De même, Monsieur le Président, votre invitation à envisager l'avenir du programme de développement à l'échelle mondiale nous oblige d'abord à envisager en quoi nos démarches et nos faux-pas, récents ou anciens, conditionnent nos problèmes comme nos possibilités de développement futur.

Je commencerai par une vérité aussi triste que gênante : notre impuissance collective à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) provient, en large part, non pas des défaillances de pays en développement dont le sérieux n'a d'égal que le labeur, mais du lamentable abandon par les pays développés de l'objectif 8, « mettre en place un partenariat mondial pour le développement ». Le Groupe de réflexion de l'ONU sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement lui-même note dans son rapport intitulé « Partenariat mondial pour le développement : les défis à relever » que, dans le cadre de cet effort de partenariat mondial, 2013 marque une régression importante et que « il semble que l'élan politique dans le sens de la coopération internationale pour le développement se soit considérablement atténué. »

Seize pays développés sur 25 ont réduit l'année dernière le budget qu'ils consacrent à l'aide, et l'aide publique au développement (APD) s'est contractée pour la deuxième année consécutive, ce qui est une première depuis la définition des OMD. En ces temps de crise, où l'assistance est plus que jamais nécessaire, l'APD est elle-même entrée en récession profonde et prolongée. Les virevoltes et revirements de tant de pays développés sur cette question ont été des plus décevants. En l'absence des flux prévisibles d'une aide cohérente et non discrétionnaire, le programme de développement pour l'après-2015 restera, en substance, une illusion fugace que nous poursuivrons sans jamais l'atteindre, ou si rarement.

13-48791 5/36

Parallèlement, j'applaudis les efforts faits par ceux des pays développés qui prennent au sérieux leurs engagements en matière d'APD. Je salue aussi le groupe des autres pays qui ont établi avec nous des partenariats authentiques et fonctionnels en matière de développement, dont Trinidad-et-Tobago, Cuba, le Venezuela et Taiwan. De fait, Taiwan, pays qui n'est pas baigné par notre mer des Caraïbes, aura été remarquable dans sa conduite de principe comme de fait des relations intergouvernementales. N'est-il pas temps, enfin, que cet exemple entre tous de la magnifique civilisation chinoise soit autorisé à participer pleinement aux travaux des diverses institutions de cette organisation mondiale?

Notre débat sur le futur programme de développement de la communauté internationale intervient dans un contexte marqué par la crise économique et financière mondiale actuelle. L'économie mondiale reste en équilibre précaire, et pour chaque pays qui semble s'en être sorti, un autre replonge dans la récession. L'impact de la crise sur le développement est devenu palpable et a mis les OMD hors de portée de nombreux pays. Dans ces conditions, si nous devons débattre du programme de développement pour l'après-2015, il nous faudra aussi parler du programme de réformes de notre architecture financière internationale démodée, dont les failles ont contribué aux crises actuelles, et dont l'immobilisme continu est l'irresponsable porte ouverte à de nouveaux troubles.

Malgré les défis que représentent les chocs exogènes que nous subissons actuellement, notamment les catastrophes naturelles, et les entraves qu'impose une architecture financière internationale insuffisamment souple, mon pays continue d'accomplir des progrès non négligeables dans le cadre de notre conception du développement et de l'atténuation de la pauvreté axée sur l'être humain. En juin, Saint-Vincent-et-les Grenadines a été l'un des 18 pays salués par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour avoir atteint l'OMD 1 – réduire de moitié la proportion de personnes souffrant de la faim d'ici à 2015 – et ce jusqu'à moins de 5% – et l'objectif plus rigoureux encore du Sommet mondial de l'alimentation : réduire de moitié le nombre absolu de personnes souffrant de la faim d'ici à 2015.

Pour un petit pays vulnérable, accomplir cette tâche avant la lettre et en plein milieu de crises économique et financière débilitantes est véritablement exceptionnel. Nous l'avons fait tout en maintenant

et en promouvant la bonne gouvernance, les libertés individuelles et la démocratie, conformément aux meilleures pratiques mondiales.

Toutefois, les ambitions de mon gouvernement dépassent largement l'OMD 1. Après avoir réduit la faim de plus de 50 %, notre objectif est maintenant d'éliminer totalement la faim : faire en sort que plus personne ne souffre de la faim. Nous espérons pourvoir établir un partenariat véritable avec l'ONU et la communauté internationale afin qu'elles nous aident à réaliser cette ambition historique. Notre objectif politique, à savoir qu'aucun homme, aucune femme ni aucun enfant ne dorme affamé, aura des répercussions positives dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de la santé et de la lutte contre la propagation des maladies non transmissibles chroniques – objectif qui doit également occuper une place centrale dans notre programme de développement pour l'après-2015.

Comme le savent les membres de l'Assemblée, les causes profondes du sous-développement et de l'exploitation vont bien au-delà de l'abandon récent de l'OMD 8 par la plupart des pays développés. Je suis venu participer au débat général de cette année après avoir pris part à la toute première conférence régionale des Caraïbes sur la question des réparations pour le génocide des populations autochtones et l'esclavage, qui s'est tenue à Saint-Vincent-et-les Grenadines. Cette conférence régionale passionnante et encourageante constitue un premier pas pour les Caraïbes alors qu'elles tentent de se relever d'un traumatisme psychique, historique et socioéconomique et en matière de développement qui, en ce qui concerne la Communauté des Caraïbes (CARICOM), touche 14 pays et remonte à 400 ans.

L'oppression génocidaire et les souffrances subies par les populations autochtones de mon pays, notamment les Callinago et les Garifuna, et par les Africains enchaînés, ont à juste titre été qualifiées d'horrible crime contre l'humanité. En conséquence, la voix commune de notre civilisation des Caraïbes doit exiger des réparations pour le génocide des populations autochtones et l'esclavage des Africains de la part des États qui ont succédé aux pays européens coupables, avec l'appui de leurs autorités, du génocide des populations autochtones et de l'esclavage des Africains.

Le terrible héritage laissé par ces crimes contre l'humanité – un héritage qui existe aujourd'hui dans les Caraïbes – doit donner lieu à des réparations afin de favoriser le développement des sociétés et de tous

les peuples des Caraïbes. Les torts historiques que représentent le génocide des populations autochtones et l'esclavage des Africains et les conséquences qu'ils continuent d'avoir de nos jours doivent donner lieu à des réparations qui aideront nos populations à retrouver leur humanité.

Les nations européennes doivent collaborer avec nous dans le cadre d'un partenariat ciblé afin que nous puissions obtenir ces réparations. La demande de réparations est donc une responsabilité qui incombe non seulement aux descendants des Callinago, des Garifuna, des Améridiens et des Africains qui peuplent aujourd'hui les Caraïbes, mais elle constitue également un programme que nous tous devons faire avancer, promouvoir, concrétiser et exécuter. Les pays européens qui ont pris part à la conquête, à la colonisation, au génocide et à l'esclavagisme dans les Caraïbes doivent nous fournir les compensations nécessaires pour éliminer les manifestations contemporaines de ces torts historiques. Il s'agit sans aucun doute d'un pilier fondamental du programme de développement pour l'après-2015.

La réparation des esprits, de la mémoire collective, de nos économies et de nos sociétés est un élément à part entière de la renaissance, de la rédemption et de l'anoblissement des Caraïbes, de leurs populations autochtones, des populations d'ascendance africaine et, bien sûr, de l'Afrique. J'affirme devant l'Assemblée que le combat pour obtenir des réparations revêt une importance capitale pour les Caraïbes au XXIe siècle. Il permettra à l'Europe et aux Caraïbes de devenir plus libres, plus humaines et d'entretenir de meilleurs relations. La CARICOM a récemment décidé, à juste titre, d'inscrire la recherche de réparations au centre de son programme de développement.

Je me dois également d'aborder aujourd'hui la question d'une injustice contemporaine que l'Assemblée est entièrement en mesure de régler. En 2010, des soldats de la paix des Nations Unies négligents, voire imprudents, ont contaminé une source d'eau potable en Haïti, ce qui a provoqué une épidémie de choléra qui a tué 8 000 Haïtiens innocents et en a infecté 600 000 autres. Du point de vue scientifique, il ne fait plus aucun doute que l'ONU est responsable de cette épidémie, comme l'ont confirmé les rapports pertinents. Avant cet acte de négligence de la part de l'ONU, Haïti n'avait pas connu un seul cas de choléra depuis 150 ans. Il y a aujourd'hui davantage de personnes infectées par le choléra en Haïti que dans le reste du monde.

Je demeure profondément préoccupé par le mépris flagrant que manifeste l'ONU face aux souffrances qu'elle a causées à un autre pays de la CARICOM et par le fait qu'elle évite sur le plan juridique d'honorer une responsabilité morale claire, ce qui est honteux. En conséquence, je prie le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de reconnaître sans ambiguïté le rôle de l'Organisation dans cette tragédie, de présenter des excuses et de prendre immédiatement des mesures afin que les victimes et leurs familles reçoivent des compensations. Sinon, cela éroderait davantage l'autorité morale et la crédibilité de cette institution.

Il y a 68 ans, nos prédécesseurs conçurent une expérience à grande échelle en s'engageant à unir le monde dans une recherche collective de paix, de justice et de développement. Au fil du temps, nous avons créé un ensemble de règles, de lois et donné lieu à des attentes qui ajoutent un caractère concret aux principes qui sous-tendent la Charte des Nations Unies. Aujourd'hui, nous procédons — explicitement et indirectement, volontairement et avec réticence — à une réévaluation de cette grande expérience. Aujourd'hui, les agissements d'un petit nombre de pays puissants font trembler les fondations sur lesquelles l'Assemblée a été construite et menacent de faire tomber cet édifice sur les têtes de ceux d'entre nous qui continuent d'honorer les principes de base de notre institution.

S'il est conçu comme il se doit et jouit d'une adhésion universelle, le droit international est le pilier de la lutte contre l'impunité, l'unilatéralisme et le triomphalisme des grandes puissances. Aujourd'hui, certains membres de l'Assemblée semblent avoir la curieuse idée que le droit international doit être imposé aux autres mais ne s'applique à eux-mêmes que de façon limitée. Pour certains membres de l'Assemblée, il semble normal d'ignorer le droit international par la manière même dont ils appliquent le droit international selon leur perception déformée. Il est clair qu'une telle conduite est inacceptable, et ce pour la simple raison qu'elle menace la légitimité de l'ensemble de notre système multilatéral.

Les petits États vulnérables, par définition et par nécessité, sont ceux qui dépendent le plus de l'application d'un droit international équitable au sein d'un système efficace de diplomatie multilatérale. Il n'est donc pas surprenant que les petits pays, tels que le mien, fassent partie des plus fervents défenseurs du multilatéralisme, de la souveraineté, de la diplomatie et de l'état de droit. Nous estimons avoir la responsabilité

13-48791 7/36

de tirer la sonnette d'alarme lorsque cette institution menace d'abandonner les principes fondateurs qui nous unissent.

La raison élémentaire et l'expérience historique montrent qu'aucune nation n'est intrinsèquement supérieure à une autre, et aucun peuple n'est naturellement meilleur qu'un autre. Bien entendu, il existe des différences culturelles et sociales, mais être différent ne signifie pas être meilleur ou pire. Un pays peut être plus puissant qu'un autre, mais cet état de fait ne doit jamais autoriser le plus puissant à se déclarer avec arrogance, plein d'une vanité risible, « exceptionnel ». Irrémédiablement, cette vaine appellation dégénère rapidement en une adhésion à la voie maudite consistant à légitimer la force unilatérale, plutôt que privilégier une force multilatérale vertueuse et légitime.

Les exemples flagrants du mépris constant du droit international abondent. Indicustablement, une grande nation comme les États-Unis d'Amérique se trouve rabaissée lorsqu'elle poursuit ce que je considère être une vendetta étriquée contre Cuba par le biais d'un blocus économique illégal, dépassé et néfaste, et affirme de façon absurde que Cuba finance le terrorisme. Toutes les personnes sensées de par le monde réclament à juste titre que les États-Unis mettent fin à leur blocus économique contre Cuba et retirent son nom de la liste – établie de manière unilatérale – des États qui financent prétendument le terrorisme. Il est absolument insensé que le droit international devienne ainsi l'otage de la politique intérieure et de la gloire prétentieuse d'une grande puissance.

De la même manière, on sacrifie le sort du peuple palestinien sur l'autel de l'opportunisme politique, et ce, dans le plus grand mépris de l'opinion de la quasitotalité de l'humanité. La question présente assurément d'énormes difficultés mais, si elle n'est pas réglée de manière satisfaisante, la paix durable au Moyen-Orient demeurera inaccessible. Saint-Vincent-et-les Grenadines espère que les avancées actuelles vers des négociations sérieuses produiront des résultats conformes aux principes et mandats énoncés à maintes reprises dans diverses résolutions de l'ONU.

Dans le même temps, nous sommes fort impressionnés par les efforts déployés par le Président des États-Unis pour privilégier la diplomatie plutôt que l'intervention militaire en vue de parvenir à un règlement politique en Syrie. La communauté syrienne de mon pays attend à juste titre et impatiemment le retour de la paix dans sa patrie troublée. Seuls les

extrémistes tireront profit d'une guerre civile prolongée. Pourtant, la paix ne saurait raisonnablement s'instaurer si les conditions d'un changement de régime demeurent incertaines. Toutes les parties au conflit doivent faire de vrais compromis dans l'intérêt de tous les Syriens.

Une autre question d'actualité lourde de conséquences doit encore être réglée. Elle concerne certaines informations extrêmement troublantes diffusées récemment concernant l'espionnage généralisé et sans limite auquel se seraient livrés les États-Unis d'Amérique contre un certain nombre de pays, y compris leurs alliés les plus fidèles. D'aucuns affirment que la pratique de cet espionnage électronique sévirait partout, même dans les couloirs et les bureaux de l'ONU. Nous condamnons fermement cette activité illégale, qui constitue une infraction aux conventions diplomatiques et un affront à la communauté des nations. Saint-Vincent-et-les Grenadines estime que la série de mesures correctives appropriées, proposées à cet égard par la Présidente du Brésil au début de la semaine, est à la fois juste, raisonnable et à la portée de la communauté internationale.

Tandis que nous poursuivons notre quête collective d'une paix mondiale plus grande et plus durable, il ne faut pas oublier que les guerres n'éclatent pas uniquement entre les pays, mais également en leur sein. Nous savons par ailleurs que les morts violentes les plus nombreuses se produisent souvent dans des pays qui semblent être en situation de paix.

Cette année, la communauté internationale a reconnu qu'une paix authentique et durable entre les nations, les villes et les villages, ou en leur sein, ne saurait se réaliser dans un environnement autorisant le commerce non réglementé des armes légères et de petit calibre. Le Traité sur le commerce des armes, que Saint-Vincent-et-les Grenadines a signé dès le premier jour où il a été ouvert à la signature, est beaucoup moins sévère que ce que nous aurions souhaité. Néanmoins, nous considérons qu'il s'agit d'une première étape importante dans la réglementation de la circulation illicite des armes légères et de petit calibre à travers le monde, en particulier dans la région des Caraïbes, où le flot des armes à feu va souvent de pair avec les torrents de stupéfiants en transit vers les marchés d'autres pays.

Je suis profondément déçu par les négociations sans fin, sans but et apparemment vides de sens que mène la communauté internationale sur les changements climatiques. Notre incapacité à réaliser des progrès véritables sur cet urgent problème qui menace notre

existence est inexcusable. Les pays vulnérables comme Saint-Vincent-et-les Grenadines sont en première ligne des changements climatiques, et ressentent d'ores et déjà les effets croissants du réchauffement climatique. Pendant ce temps, les grands émetteurs de gaz à effet de serre et pollueurs historiques prétendent froidement se préoccuper de notre sort. Pour eux, lutter contre les changements climatiques est une question d'argent, pas de vie ou de mort. Ils ne se réjouissent que trop de voir échouer le processus multilatéral, car ainsi ils peuvent se replier sur des engagements nationaux aussi inefficaces qu'indolores. Mais on ne doit plus laisser ces obstacles tenaces à tout progrès remettre en cause la survie et le développement de vastes étendues de notre planète.

Je salue l'initiative du Secrétaire général de convoquer une réunion de haut niveau sur les changements climatiques, et espère que cette réunion donnera impulsion et orientation à nos négociations louvoyantes. Le programme de développement pour l'après-2015 ne survivra pas au réchauffement climatique si on n'intervient pas. Il est également grand temps d'entamer de véritables négociations de bonne foi sur les moyens d'atténuer les effets des changements climatiques et de s'y adapter et sur la mobilisation des ressources suffisantes à cet effet.

Pour finir, je voudrais rappeler que la Charte des Nations Unies commence par les mots « Nous, peuples des Nations Unies ». Ce n'est ni « Nous, peuples riches » ni « Nous, puissances militaires », ni même « Nous, peuples des grands pays », mais bien « Nous, peuples » du monde entier, à savoir l'ensemble des Membres de cette institution. L'ONU n'est pas là pour conférer des avantages à certains groupes, mais pour garantir à tous paix et développement. Si nous voulons préparer le terrain du développement à venir, il faut le faire de manière ouverte à tous afin que toutes les nations et tous les peuples puissent y prendre une part importante et en savourer les fruits. Soyons les dignes successeurs de la vision noble et humaniste de nos vénérés pères et mères fondateurs.

Je ne cesserai de répéter pour les siècles des siècles : deux chemins divergeaient dans les bois; j'ai choisi le moins fréquenté, et c'est ce qui a fait toute la différence.

Le Président (parle en anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de Saint-Vincent-et-les Grenadines de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Ralph E. Gonsalves, Premier Ministre de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi, Premier Ministre de l'État indépendant du Samoa

- Le Président (parle en anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi, Premier Ministre de l'État indépendant du Samoa.
 - S. E. M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi, Premier Ministre de l'État indépendant du Samoa, est escorté à la tribune.
- Le Président (parle en anglais): J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'État indépendant du Samoa, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.
- M. Malielegaoi (Samoa) (parle en anglais): Je vous félicite, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Je tiens également à vous remercier pour votre appui ferme et constant aux questions relatives aux petits États insulaires en développement, que vous défendez depuis de nombreuses années, comme vous l'avez de nouveau démontré cette semaine dans le cadre du processus des préparatifs de la troisième Conférence internationale des Nations Unies sur les petits États insulaires en développement, qui doit se tenir l'année prochaine dans le Pacifique.

Des difficultés économiques à la pauvreté absolue, de l'instabilité sociale aux actes de violence et aux conflits ethniques ou religieux, et des ravages causés par les catastrophes naturelles aux actes de terrorisme meurtriers, aucun pays n'est aujourd'hui épargné ni complètement à l'abri. Les événements survenus au Kenya, en Iraq, au Pakistan et ici aux États-Unis la semaine dernière démontrent les nombreux risques auxquels nous sommes exposés dans le monde d'aujourd'hui. Nous voudrions exprimer toute notre sympathie aux Gouvernements et aux peuples de ces pays, et présenter nos condoléances les plus sincères à ceux qui ont perdu des proches ou des amis suite à ces événements tragiques.

Même si l'Organisation se trouve toujours aux prises avec divers problèmes graves dont le règlement exige une action collective sous l'égide des Nations Unies,

13-48791 9/36

les changements climatiques représentent probablement la plus grave menace à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui. Les changements climatiques sont une menace pour la sécurité bien plus grave que beaucoup ne veulent l'admettre. Ils pourraient même conduire à la disparition de certains pays insulaires de faible altitude du Pacifique en tant qu'États souverains.

L'importance singulière et l'urgence du problème des changements climatiques dans notre région ont été plus que jamais mises en relief aujourd'hui, à l'occasion de la rencontre entre les dirigeants du Forum du Pacifique et le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon. Le Président du Forum, à savoir le Président de la République des Îles Marshall, a présenté au Secrétaire général la Déclaration de Majuro pour l'initiative climatique, une initiative lancée par notre région, qui sera très probablement la première et la plus touchée par les changements climatiques. Cette initiative vise à promouvoir un nouvel élan pour un leadership plus résolu partout dans le monde, afin d'accélérer la réduction progressive de la pollution mondiale causée par les gaz à effet de serre avant qu'il ne soit trop tard.

M. Touré (Guinée), Vice-président, assume la présidence.

Les causes profondes des changements climatiques et les moyens d'y faire face sont bien connus. Dans le Pacifique, nous avons déjà fait la triste et difficile expérience des conséquences des changements climatiques, que de nombreuses autres parties du monde connaîtront également et qui ne feront que s'aggraver si des mesures adéquates ne sont pas prises.

Malheureusement, nous ne pouvons que constater que des intérêts particuliers continuent de dominer les négociations sur les changements climatiques faisant barrage aux mesures qui s'imposent et les retardant. Dans un monde où chacun a des capacités et des moyens différents, et étant donné que nous sommes les moins en mesure de nous adapter aux effets des changements climatiques et de les atténuer, nous comptons sur les États Membres qui occupent une place proéminente pour être à la hauteur du défi et montrer l'exemple, afin de veiller à ce que la convention sur les changements climatiques pour l'après-2020 actuellement en cours de négociation tienne dûment compte des craintes de plus en plus fortes qu'éprouvent les pays comme le mien face aux effets catastrophiques des changements climatiques, si ce problème n'est pas traité collectivement et avec détermination. En tant que dirigeants mondiaux, c'est à nous qu'incombe la responsabilité de mettre au point un

nouvel accord qui donnera aux îles de faible altitude la certitude que nous avons leurs intérêts et leurs priorités à cœur. Montrons-nous à la hauteur et contribuons à trouver une solution.

En juin, pendant cet événement historique qu'a été la signature du Traité sur le commerce des armes, le Samoa avait annoncé qu'il allait signer ce Traité au niveau politique le plus élevé pendant la Cérémonie des traités au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Nous avons tenu parole, et j'ai apposé ma signature au nom du Samoa lors d'une cérémonie spéciale organisée il y a deux jours. Nous nous félicitons de ce que plus de 100 pays, y compris les États-Unis, aient signé ce Traité.

Pour les petits pays insulaires comme le Samoa, il suffit que quelques armes légères et de petit calibre tombent dans les mauvaises mains pour provoquer l'instabilité. De fait, dans notre région du Pacifique, ces armes dites de petit calibre ont alimenté les conflits, perturbé la vie des communautés et entravé le développement des pays. Le Traité sur le commerce des armes, une fois qu'il sera pleinement appliqué, aidera beaucoup les petits États insulaires comme le mien dans leurs efforts pour maintenir la sécurité et la stabilité de leurs communautés. Notre signature du Traité sur le commerce des armes est également une preuve supplémentaire de notre engagement solide en faveur du désarmement général et complet, car ce traité contribuera grandement à sauver des vies, à mettre un terme aux violations des droits de l'homme et à prévenir des crises. Par ailleurs, il représente une étape importante dans la réduction et en fin de compte l'élimination du coût en vies humaines des armes classiques.

Le Samoa reste pleinement engagé dans l'action de maintien de la paix des Nations Unies, l'un des mandats les plus efficaces et les plus utiles de l'Organisation. Depuis plus de 10 ans, le Samoa déploie des agents de police civile dans des opérations de maintien de la paix dans des pays tels que le Soudan du Sud, le Timor-Leste, le Libéria, le Soudan et dans le Pacifique, au sein de la Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon. Nous serons plus à même d'accroître notre contribution aux missions de maintien de la paix une fois que l'équipe de sélection, d'assistance et d'évaluation des Nations Unies aura terminé son évaluation des agents de notre force de police qui remplissent les conditions requises. Ce processus devrait débuter avant la fin de 2013.

Le Samoa attend avec intérêt le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le

développement, qui doit se tenir la semaine prochaine. Les migrations internationales posent des défis et offrent des possibilités aux pays d'origine, de transit mais aussi de destination. Par conséquent, leur contribution au développement durable dépendra en définitive de la volonté des pays d'origine et de destination de mettre en place des arrangements innovants et humains, à la fois dans l'intérêt de ces deux catégories de pays et dans celui des migrants. Le Samoa travaille en étroite collaboration avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie, dans le cadre de leurs régimes relatifs aux travailleurs saisonniers, pour s'assurer que ces initiatives importantes se traduisent par des avantages mutuels pour le pays d'origine et le pays de destination.

La Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire qui s'est tenue hier a de nouveau souligné qu'il fallait de toute urgence adopter un traité interdisant les armes nucléaires, compte tenu des conséquences humanitaires catastrophiques qui découleraient de l'emploi de ces armes qui représentent le grand paradoxe de notre époque. Alors que les nations aspirent à la paix et parlent de paix, une part importante de la richesse nationale est consacrée au développement et à l'acquisition d'armes de destruction massive toujours plus perfectionnées et destructrices. Notre région du Pacifique a été le théâtre d'un grand nombre d'essais nucléaires, dont certaines îles portent encore les stigmates. La réponse apportée par notre région à cette situation a été l'élaboration du Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud, Traité de Rarotonga, pour faire en sorte que les essais nucléaires dans le Pacifique appartiennent au passé.

Le Samoa réaffirme son appui permanent à un monde sans essais d'armes nucléaires. Il faut parvenir rapidement à un accord interdisant les essais nucléaires et mettant fin à la mise au point et à la fabrication de davantage d'armes nucléaires.

Notre confiance est grande dans la primauté du droit et la protection vitale qu'elle apporte à tous les États, en particulier aux pays petits et faibles comme le mien, qui ne possèdent pas de forces armées et n'appartiennent à aucun groupement militaire. La Cour pénale internationale (CPI) est un maillon important du mécanisme de la paix mondiale fondé sur la primauté du droit, et nous nous réjouissons d'avoir été le deuxième État partie à avoir ratifié les deux amendements de Kampala au Statut de Rome, l'année dernière. Après le dépôt hier du neuvième instrument de ratification, nous espérons que les amendements de Kampala entreront

en vigueur au plus vite, faisant de la CPI la première cour, depuis les tribunaux militaires internationaux de Nuremberg et de Tokyo, à poursuivre des individus responsables de crimes d'agression.

L'ONU doit s'adapter à l'environnement international changeant, au risque d'être dépassée par des institutions ou des groupements plus réceptifs aux besoins des États Membres. L'instance politique de haut niveau est une réforme dont nous nous félicitons, et le Samoa se félicite d'avoir participé cette semaine à sa séance inaugurale.

Une réforme plus en profondeur est nécessaire pour traiter des déséquilibres actuels dans la structure décisionnelle du Conseil de sécurité par le biais d'un élargissement de ses deux catégories de membres et d'une amélioration de ses méthodes de travail, afin de refléter la réalité actuelle et renforcer le rôle et l'efficacité du Conseil.

Nous appuyons les efforts renouvelés et le grand courage dont il a été fait preuve pour relancer le plan de paix au Moyen-Orient en faveur des peuples israélien et palestinien, qui était au point mort. Cela fait naître l'espoir que la solution de deux États, seule option réaliste pour parvenir à une paix durable, sera mise en œuvre.

Les zones de tension et les points chauds sont en augmentation dans le monde et de plus en plus meurtriers. La disponibilité d'armes de destruction massive et leur emploi aujourd'hui en Syrie sont une source d'inquiétude. Les souffrances indicibles générées par la crise syrienne ont touché de nombreux cœurs, et le dernier événement en date auquel nous avons assisté avec consternation, l'emploi d'armes chimiques pour tuer sans discernement des personnes sans défense, et même des enfants, échappe à la compréhension.

C'est pourquoi nous accueillons favorablement la proposition conjointe des États-Unis et de la Russie ainsi que la volonté de la Syrie de détruire son arsenal d'armes chimiques, sous l'autorité de l'ONU. Du plein respect de cet engagement dépend le succès de cette initiative. Tant qu'il y aura des armes de destruction massive telles que les armes chimiques, des mégalomanes recourront tôt ou tard à leur usage, avec de terribles conséquences pour le monde. La garantie ultime de sécurité est, bien entendu, la destruction de toutes les armes, qu'elles soient chimiques, biologiques ou nucléaires.

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable a demandé la convocation

11/36

en 2014 de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, afin de rappeler à la communauté internationale que les petits États insulaires en développement se heurtent à des défis exceptionnels et sont particulièrement vulnérables, que leur situation exige un soutien spécifique afin de les aider à renforcer leurs capacités.

Au nom des petits États insulaires en développement, le Samoa aura l'honneur d'accueillir cette conférence en 2014. La réunion interrégionale de la Barbade a fait sienne le thème principal de la Conférence : « Le développement durable des petits États insulaires en développement grâce à des partenariats durables et authentiques ». Un partenariat mondial renouvelé permettra aux petits États insulaires en développement de faire face à une multitude de risques, afin qu'ils puissent poursuivre leurs objectifs de croissance économique générale, de développement social et de pérennité écologique.

Le Samoa a également proposé que la Conférence serve de tremplin pour le lancement de partenariats spécifiques et concrets avec les petits États insulaires en développement, car il s'agit là du moyen le plus efficace de relever certains des défis du groupe et de s'inscrire dans la tradition de cette conférence.

Pour promouvoir leur programme de développement, la Conférence du Samoa sera l'occasion pour les petits États insulaires en développement, en tant que groupe, de s'accorder sur leurs priorités et de renforcer leurs positions en attendant la tenue en 2014 du sommet des dirigeants du monde sur les changements climatiques, proposé par le Secrétaire général Ban Ki-moon, la mise en œuvre du programme de développement de l'après-2015, actuellement en discussion, et le résultat des négociations en cours sur un nouveau traité sur les changements climatiques de l'après-2020.

J'aimerais achever mon intervention en témoignant ma reconnaissance à tous nos partenaires, développés ou en développement, grands et petits, gouvernements et organisations non gouvernementales, société civile et secteur privé pour leur appui indéfectible, ce qui a permis à mon pays de franchir une nouvelle étape sur son chemin en tant qu'État Membre des Nations Unies. La fin de notre statut de pays le moins avancé ne pourra être maintenu au-delà de 2014 qu'avec l'appui authentique et durable des partenaires due Samoa.

Le Président par intérim: Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'État indépendant de Samoa de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi, Premier Ministre de l'État indépendant du Samoa, est escorté de la tribune.

Allocution de la Cheika Hasina, Premier Ministre de la République populaire du Bangladesh

Le Président par intérim : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République populaire du Bangladesh.

> La Cheika Hasina, Premier Ministre de la République populaire du Bangladesh, est escortée à la tribune.

Le Président par intérim : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. la Cheika Hasina, Premier Ministre de la République populaire du Bangladesh, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

La Cheika Hasina (Bangladesh) (parle en bengali; texte en anglais fourni par la délégation): Je tiens à adresser mes très chaleureuses félicitations au Président Ashe pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session. Je tiens à féliciter également M. Vuk Jeremić pour la sagesse avec laquelle il a assumé ses fonctions de Président de l'Assemblée générale à sa soixante-septième session. Je tiens à exprimer mon admiration au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour sa clairvoyance, ses initiatives audacieuses et son succès à la tête de l'Organisation des Nations Unies.

Les innovations technologiques rapides transforment notre monde. Les changements qui en découlent créent à leur tour de nouveaux conflits à l'intérieur des États et entre eux. Les personnes vulnérables, démunies et défavorisées sont les plus touchées. Cela me rappelle l'appel visionnaire lancé par mon père, le père de la nation, Bangabandhu Sheikh Mujibur Rahman, lorsqu'il s'exprima pour la première fois devant l'Assemblée générale, en 1974, en faveur d'un monde reposant sur la paix et la justice et d'un arrangement économique mondial qui le libère de la pauvreté, de la faim et de l'agression. Étant sa fille, je suis fière de faire partie des dirigeants qui ont

adopté la Déclaration du Millénaire en 2000, d'avoir participé à l'examen des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en 2010 et d'être présente aujourd'hui participer aujourd'hui pour la transition des OMD vers le programme de développement de l'après-2015.

J'espère que le thème de cette année – « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain » – nous permettra de concevoir une stratégie efficace pour atteindre ces objectifs. Le Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs du développement durable et la nouvelle instance politique de haut niveau enregistrent des avancées sensibles. Notre expérience devrait s'avérer utile également pour surmonter les défis que représentent les OMD de l'après-2015 et élaborer le programme de développement pour l'après-2015.

Le Bangladesh a présenté à l'ONU un projet de texte au programme de développement de l'après-2015, qui définit des objectifs socioéconomiques et environnementaux et les ressources nécessaires pour les mettre en œuvre. Par ailleurs, nous avons organisé à Dhaka une réunion des dirigeants mondiaux sur la dynamique des populations. La déclaration de Dhaka place l'être humain au centre du programme de développement, en donnant la priorité principale à la croissance démographique, au vieillissement, à l'urbanisation et à la migration. En outre, cette réunion a clairement souligné la nécessité d'intégrer la migration dans le programme de développement pour l'après-2015, notamment pour répondre au phénomène attendu des migrants climatiques.

Notre objectif est de devenir un pays revenu intermédiaire et de réaliser notre Vision 2021 en définissant des objectifs en conformité avec les OMD. Nous sommes déjà sur la bonne voie en ce qui concerne les objectifs 1 à 6 du Millénaire pour le développement. Le taux de pauvreté est passé de 56,6% en 1991 à moins de 26% aujourd'hui. Ces quatre dernières années et demie, le taux de croissance moyen du produit intérieur brut (PIB) s'est stabilisé à 6,4%: 50 millions d'individus ont rejoint le groupe des personnes à revenus intermédiaires; les recettes d'exportation sont passées de 10,53 milliards de dollars en 2006 à 27,03 milliards de dollars aujourd'hui; les transferts de fonds sont passés de 5 milliards de dollars en 2006 à 14,5 milliards de dollars; les réserves en devises sont passées de 3,49 milliards de dollars en 2006 à 16 milliards de dollars et la capacité de

production énergétique est passée de 3 200 mégawatts en 2006 à 9 059 mégawatts aujourd'hui, pour ne citer que quelques chiffres.

Ainsi, le Bangladesh est souvent cité comme modèle de développement économique et porteétendard de l'Asie du Sud. Nos réalisations ont reçu un prix pour les OMD, un prix Sud-Sud, un prix de la diversité mondiale et un prix alimentaire de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en 2013. Ces distinctions sont dues pour l'essentiel à la mise en œuvre des principes énoncés dans la résolution intitulée « Autonomisation des populations et développement » (résolution 67/107), que j'ai présentée et qui a été adoptée par l'Assemblée générale à sa soixante-septième session.

En recourant aux technologies numériques de pointe, les personnes bénéficient aujourd'hui de plus de 200 services de la part de 4582 centres d'information et de service numérisés. Les femmes en milieu rural bénéficient également de services de soins de santé dispensés par 15500 cliniques et centres communautaires numériquement interconnectés, ce qui permet d'offrir des soins de santé à domicile. Les technologies de téléphonie mobile de pointe fournissent également des services à plus de 100 millions d'inscrits.

Je suis convaincue que seule l'éducation peut permettre un véritable développement national. L'éducation est le moteur principal pour parvenir à la paix et à la prospérité d'une nation, pour défendre la justice, la primauté du droit, les valeurs démocratiques et l'autonomisation des populations. Un développement réel nécessite également l'autonomisation des femmes et leur participation, sur un pied d'égalité avec les hommes, dans tous les domaines de la vie.

Notre nouvelle politique éducative fournit aux filles un enseignement gratuit jusqu'au plus haut niveau du secondaire, une allocation mensuelle pour 11,9 millions d'étudiants de familles pauvres et des manuels scolaires gratuits à tous les étudiants jusqu'au secondaire. Cette politique a également permis à des dirigeantes de se hisser de la base jusqu'au plus haut niveau. Dans le domaine politique, jusqu'à présent, 14 000 femmes ont été élues dans des instances gouvernementales et 70 au Parlement. Cinq femmes occupent la fonction de ministre et une femme celle de président de groupe parlementaire. Le Bangladesh est probablement le seul pays au monde où des femmes occupent à la fois la fonction de premier ministre, de porte-parole du gouvernement, de chef de l'opposition

13-48791 13/3**6**

et de chef parlementaire adjoint. Les 10% de postes réservés aux femmes ont permis à un grand nombre d'entre elles d'accéder à de hautes fonctions dans les domaines juridiques, administratifs, diplomatiques ainsi que dans les forces armées et les organismes d'application des lois.

Notre politique d'autonomisation de la population, en particulier des personnes fragiles, comprend des programmes de sécurité sociale, tels que des programmes d'alimentation et de développement pour les personnes vulnérables; la fourniture de logements et de moyens de subsistance aux personnes sans abri; le versement de pensions mensuelles aux personnes âgées, aux veuves, aux femmes démunies, aux combattants de la liberté insolvables et aux personnes handicapées; des allocations de maternité pour 4,3 millions de personnes, une sécurité alimentaire et nutritive fournie à plus d'un million de personnes en milieu rural par le biais du programme « Un foyer, une ferme », pour ne citer que quelques exemples. Les personnes défavorisées ou avec un handicap physique bénéficient d'un enseignement, d'une aide au développement des compétences et de prêts à taux zéro pour l'auto-entreprise. Dans le secteur officiel, un quota de 1% leur est réservé. Pour ceux qui souffrent d'autisme et d'autres troubles du développement, une résolution sur les troubles du spectre autistique a été présentée par le Bangladesh à de la soixante-septième session de l'Assemblée générale (résolution 67/82). Cette résolution a été adoptée, ce qui nous a renforcés dans notre quête visant à permettre à ces personnes d'occuper la place qui leur revient dans le monde.

Cependant, nos progrès dans ces domaines ont connu un sévère recul en raison des changements climatiques. Touché par de nombreuses catastrophes naturelles, le Bangladesh redoute un avenir calamiteux par suite du réchauffement climatique et de l'élévation des eaux. On prévoit qu'une augmentation d'un degré de la température entraînerait une élévation du niveau de la mer d'un mètre, ce qui submergerait un cinquième du Bangladesh et contraindrait 30 millions de migrants climatiques à se déplacer, créant ainsi une crise d'une ampleur sans pareille à l'intérieur et à l'extérieur de nos frontières. C'est pourquoi je renouvelle l'appel que j'ai lancé à la soixante-septième session de l'Assemblée générale (voir A/67/PV.4) en faveur d'un régime juridique prévoyant la réinsertion sociale, culturelle et économique des migrants climatiques. J'appelle une fois encore à la mise en place rapide d'un mécanisme de financement pour les pays les moins avancés afin de

leur assurer un financement durable pour la réalisation de leurs plans d'action et d'adaptation aux changements climatiques.

Le Bangladesh a accédé à l'indépendance en 1971 après d'immenses sacrifices. Cela a commencé par un bain de sang pour préserver notre langue maternelle, le bengali, le 21 février 1952. Sur l'initiative de mon Gouvernement, ce sacrifice a été immortalisé en 1999 par l'UNESCO, qui a fait du 21 février la Journée internationale de la langue maternelle. Parmi les mesures que nous avons prises jusqu'à présent dans ce domaine figurent, notamment, la création de l'Institut international de la langue maternelle de Dhaka et la demande faite à l'ONU pour qu'elle adopte le bengali en tant qu'une de ses langues officielles.

Je remercie l'ONU qui a permis la création d'un site Web et d'un programme radiophonique en bengali, et le Programme des Nations Unies pour le développement qui a publié son rapport sur l'Asie en bengali.

Au cours de notre guerre de libération de 1971, les forces d'occupation pakistanaises – en collaboration avec des cohortes locales – ont commis des génocides, des viols, des incendies et des crimes contre l'humanité. Plus de 3 millions de personnes ont perdu la vie, et 250 000 femmes ont perdu leur honneur, pour parvenir à l'indépendance. Depuis lors, la nation a nourri l'ardent espoir et l'aspiration de traduire en justice les auteurs de ces crimes. En conséquence, notre Gouvernement a mis en place deux tribunaux chargés de juger des crimes de guerre, conformément à la loi de 1973 sur les crimes de guerre internationaux, afin de juger ces personnes. Les procès ont actuellement lieu dans le respect des normes les plus élevées en matière judiciaire. Le succès de ces procès permettrait de panser les plaies et ferait avancer le Bangladesh sur la voie de la paix et du progrès. J'exhorte la communauté internationale à appuyer la tenue de ces procès dans l'intérêt de la justice, des droits de l'homme et de la primauté du droit.

Les forces anti-libération n'ont cessé d'œuvrer à la destruction du caractère laïque de notre nation. De 2001 à 2006, sous le patronage direct du Gouvernement d'alliance Parti national du Bangladesh-Jamaat, elles ont formé une coalition de groupes terroristes, qui ont mené des attaques à la bombe et à la grenade faisant des victimes, parmi lesquelles des dirigeants et des membres laïques du Parlement. Le 21 août 2004, ils ont perpétré une tentative d'assassinat à mon endroit : 13 grenades ont été lancées lors d'un rassemblement public auquel j'assistais pour

protester contre l'attaque à la grenade commise contre le Haut-Commissaire britannique, le 21 mai 2004. Cet attentat a coûté la vie à 24 personnes et fait plus de 500 blessés. J'ai survécu par miracle à cet attentat. Comme les membres le savent, un attentat encore plus sanglant a été perpétré le 15 août 1975, au cours duquel mon père, Bangabandhu Sheikh Mujibur Rahman, le père de la nation, et 18 membres de ma famille ont perdu la vie. Ma jeune sœur, la Cheika Rehana, et moi-même avons été épargnées parce que nous nous trouvions alors en dehors du pays. Ces attentats horribles m'ont renforcée dans ma détermination à éliminer les terroristes et à adopter une législation antiterroriste et contre le blanchiment d'argent.

Sur le plan national, notre Gouvernement œuvre à enraciner la démocratie pour faire échec idéologiquement au terrorisme et à l'extrémisme. Nos commissions sur les élections, la lutte anti-corruption, les droits de l'homme et l'information ont été renforcées. Lors de notre participation au Gouvernement, la commission électorale a procédé à 5 777 élections, qui ont permis l'élection de 63 995 personnes au Parlement, dans des entreprises municipales, des municipalités et dans d'autres organismes locaux, sans qu'elle n'ait reçu aucune plainte. Ainsi, la commission électorale a amplement fait la démonstration de sa capacité à organiser des élections nationales libres, justes et crédibles.

En ce qui concerne les affaires étrangères, nous souhaitons cimenter la paix en réglant les questions en suspens avec nos voisins, en améliorant la coopération avec eux par le biais du renforcement de nos contacts et du maintien de relations de bon voisinage avec tous les pays du monde conformément au dicton du père de la nation, « L'amitié entre tous, la malice envers personne ».

Notre attachement à une paix d'ensemble est illustré par le rôle que nous jouons en tant que principal contributeur de troupes dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et comme Vice-Président de la Commission de consolidation de la paix. Il est également reflété dans notre position à l'égard du désarmement et de la non-prolifération. Au cours de mon premier mandat en tant que Premier Ministre, de 1996 à 2001, le Bangladesh est devenu la première nation d'Asie du Sud à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Je me félicite d'être, pendant mon mandat actuel, la première à avoir

signé le Traité sur le commerce des armes et à avoir adhéré aux instruments restants de la Convention sur certaines armes classiques lors de la cérémonie de signature du traité organisée cette année. Notre rôle dans les affaires du monde repose sur les valeurs de justice et de démocratie, l'objectif étant de garantir la paix et la sécurité internationales et de renforcer le désarmement.

La promotion de l'expression culturelle et du dialogue interconfessionnel et interculturel est fondamentale pour la paix et le développement dans la période de l'après-2015. Les initiatives que j'ai prises pour faire connaître ces valeurs à l'intérieur et à l'extérieur de mon pays ont été reconnues par l'UNESCO en 2012, lorsque nous avons reçu la Médaille de la diversité culturelle. La culture faire partie intégrante de l'identité de chaque État Membre de l'ONU. C'est pourquoi mon pays a proposé – devant l'UNESCO et au cours du débat thématique de l'Assemblée générale sur la culture et le développement – d'inclure la culture comme thème du programme de développement pour l'après-2015. Je renouvelle cet appel aujourd'hui et demande le soutien de chacun ici.

Le Bangladesh pâtit de ressources limitées et d'une aide extérieure inappropriée. Pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 et mettre en œuvre les objectifs de développement de l'après-2015, nos partenaires dans le développement doivent honorer les engagements qu'ils ont pris de contribuer à hauteur de 0,7 % de leur produit national brut (PIB) à l'aide publique au développement (APD) et de 0,2% de leur PIB à l'APD pour les pays les moins avancés (PMA). Je les exhorte en outre à accorder aux PMA un accès sans droits de douane ni quotas à leurs marchés, une voix égale au sein des institutions de Bretton Woods et des institutions financières, et la libre circulation des travailleurs. La mise en œuvre de la section IV de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce est essentielle également pour les pays d'origine et les pays d'accueil.

L'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 est une tâche redoutable pour tous les États Membres des Nations Unies. Nous devons être unis pour convenir d'un cadre commun pour ce programme de développement, qui réponde à l'aspiration qui est la nôtre : bâtir un monde juste, prospère et durable où aucune personne, aucune nation ne soit abandonnée. Avec une population progressiste et opiniâtre de 160 millions d'individus, le Bangladesh prendra la tête de cette entreprise.

13-48791 15/36

Ce monde globalisé a des complexités particulières qui parfois menacent la paix. Les politiques fondées sur la justice sont essentielles pour éliminer ces menaces. La justice est la panacée à la paix, car elle rend possibles le développement et le progrès, lesquels, à leur tour, trouvent une réponse aux défis que constituent la liberté, la démocratie, les droits de l'homme, l'environnement, les changements climatiques et le partage équitable des ressources transfrontalières telles que l'eau, entre autres.

Le projet de résolution sur la culture de la paix, que nous présentons chaque année à l'Assemblée générale, est rédigé dans cet esprit et bénéficie toujours d'une adoption par consensus. Il transmet le message du respect mutuel entre les peuples et les nations dans notre quête d'un monde de paix et de promesses. Je crois que nous aspirons tous à ce monde pour les générations futures.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République populaire du Bangladesh de l'allocution qu'elle vient de prononcer.

La Cheika Hasina, Premier Ministre de la République populaire du Bangladesh, est escortée de la tribune.

Allocution de M. Nikola Gruevski, Premier Ministre de l'ex-République yougoslave de Macédoine

Le Président par intérim : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

> M. Nikola Gruevski, Premier Ministre de l'ex-République yougoslave de Macédoine, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Nikola Gruevski, Premier Ministre de l'ex-République yougoslave de Macédoine, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Gruevski (ex-République yougoslave de Macédoine) (parle en macédonien; texte anglais fourni par la délégation): Qu'il me soit tout d'abord permis d'adresser mes félicitations au Président Ashe pour son élection et de lui souhaiter plein succès à la présidence de l'Assemblée générale. Je tiens également à féliciter le Président sortant, M. Vuk Jeremić, pour l'efficacité avec laquelle il a présidé la dernière session. Enfin, je tiens à

remercier le Secrétaire général pour sa contribution au renforcement de la capacité de l'ONU à répondre aux défis présents et futurs.

Chaque année en septembre, les dirigeants du monde se réunissent à New York pour trouver des réponses communes aux problèmes. Cela représente un grand défi pour tous — gouvernements nationaux, organisations régionales et internationales, société civile et secteur privé. Il nous incombe la responsabilité principale d'édifier un monde pacifique et sûr qui garantisse les droits et intérêts des personnes, nations et pays dans le cadre de la primauté du droit national et international. Tel était l'objectif de l'Organisation des Nations Unies lorsqu'elle a été créée à la suite de la Seconde Guerre mondiale.

Nous tenons à remercier le Président et le Secrétaire général pour l'engagement et l'autorité dont ils ont fait preuve dans l'élaboration d'un nouveau cadre de développement pour l'après-2015, reposant sur les objectifs du Millénaire pour le développement en y incluant une dimension économique, sociale et écologique dans le développement durable. Concernant le programme de développement pour l'après-2015 – projet complexe et ambitieux –, il est important de constituer un partenariat mondial entre les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les personnes, notamment de mobiliser des ressources humaines et institutionnelles.

L'environnement doit être la clef de voûte du développement durable : c'est la nature qui nous nourrit, et ses ressources doivent être utilisées de façon judicieuse. La croissance économique facilite la croissance humaine, réduit la pauvreté et permet d'offrir de meilleurs systèmes éducatifs et de santé. Elle constitue un élément essentiel de tout cadre de développement. La République de Macédoine contribuera pleinement à tous les objectifs mondiaux par le biais de son programme national, dans lequel l'investissement dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'agriculture et de l'alimentation, de l'environnement et de l'infrastructure ainsi que du partenariat entre le Gouvernement et le monde des affaires est une priorité absolue.

La paix, le règlement des conflits et la protection des droits de l'homme constituent les objectifs de l'ONU. Aujourd'hui, ils représentent un défi encore plus redoutable, auquel nous devons faire face. La République de Macédoine approuve la démarche adoptée par l'ONU pour répondre à ces défis. Nous contribuons activement à la promotion de la paix au niveau international, en

participant aux missions internationales pour la défense de la liberté et de la démocratie.

En ce qui concerne l'une des principales questions – la crise en Syrie et un conflit interne qui a fait plus de 100000 victimes et généré 2 millions de réfugiés –, ce qui est troublant, c'est qu'il ait été fait usage d'armes chimiques contre le peuple syrien, alors que leur emploi est strictement interdit par le droit international et que des efforts diplomatiques étaient en cours. Cela est inacceptable. Nous figurons parmi les pays ayant demandé qu'une enquête soit diligentée d'urgence, sous l'égide du mécanisme du Secrétaire général chargé d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques.

Malgré quelques divergences de vue, tous les États membres du Conseil et de l'ONU reconnaissent que pour parvenir au règlement définitif de la crise syrienne, une chance doit être donnée à l'approche politique. Il est donc essentiel de concentrer les efforts sur la revitalisation de la recherche d'un règlement politique et de convoquer la conférence « Genève II » dans les meilleurs délais. Le peuple syrien mérite des jours meilleurs grâce à une action résolue de la communauté internationale qui mettrait fin à la violence et aux menaces.

La région de l'Europe du Sud-Est est entrée dans une phase positive de son développement. D'une manière générale, les objectifs principaux qu'elle s'est fixée, aux niveaux régional et national, ont été atteints ou sont sur le point de l'être. La coopération régionale se développe dans un certain nombre de domaines nouveaux. Malgré ces avancées, des questions bilatérales de longue date non résolues ou partiellement résolues ont incontestablement une incidence négative sur notre avenir proche et futur. Dans le cas de la République de Macédoine, il s'agit d'un obstacle sérieux à la mise en œuvre de son programme d'intégration dans différentes organisations internationales.

La République de Macédoine célèbre le vingtième anniversaire de son adhésion à l'Organisation des Nations Unies, alors que les questions relatives à l'utilisation du nom de mon pays, la République de Macédoine et à l'identité de mon peuple, l'identité macédonienne, ne sont toujours pas réglées. Ces questions sont nées d'un litige soulevé par notre voisin du sud, la Grèce, qui s'oppose à notre nom, alors qu'il constitue notre droit fondamental, individuel et collectif. Ce différend, qui aurait dû être rapidement réglé entre voisins, partenaires et futurs alliés, dure depuis 22 ans. S'il

s'agit bien d'un problème très concret pour mon peuple, je suis profondément convaincu que cette question est essentiellement hypothétique, car elle ne repose ni sur le droit international, ni sur aucun principe des Nations Unies. Il me paraît difficile, voire impossible que quiconque puisse trouver une justification juridique à une telle objection.

Le fait que l'écrasante majorité des pays ait reconnu notre nom constitutionnel, la République de Macédoine, parmi lesquels plus de 135 sont Membres de l'Organisation des Nations Unies, montre clairement que la plupart des pays ne croient pas que ce litige soit justifié sur le plan politique ou bien le dénoncent. Je crois que cette question a été créée de toutes pièces, qu'il s'agit d'un exemple classique de politisation et d'une manœuvre qui, il y a quelque 20 ans, était censée permettre à certains d'engranger un capital politique ou, en créant un climat de conflit, d'opérer des changements régionaux stratégiques et de freiner ainsi la propagation de la liberté, de la démocratie et de l'introduction de l'économie de marché dans les Balkans.

À la dernière session, l'ONU a débattu de la primauté du droit. Tous les États Membres ont admis à l'unanimité que le respect des principes et normes convenus sur le plan international étaient une obligation. Malheureusement, les normes ne sont pas toujours respectées. L'ONU ne doit ni faire preuve de passivité ni se dérober à la responsabilité qui lui incombe de s'opposer à tout manquement à l'égard de la primauté du droit.

L'adhésion de la République de Macédoine à l'Organisation des Nations Unies en 1993 était assortie d'une condition atypique : le déni de son nom constitutionnel. Elle a été admise sur la base d'une référence provisoire au pays, fait sans précédent dans l'histoire et qui était contraire aux dispositions du droit international. Mais nous avons supporté cette situation, bien que le problème ne soit toujours pas résolu.

En 1995, nous avons signé avec la Grèce, sous la médiation des Nations Unies, un accord intérimaire, stipulant que nous avons modifié notre drapeau et des sections de notre Constitution, et la Grèce avait l'obligation de ne pas créer d'obstacles à notre adhésion à l'OTAN en 2008. Non seulement la Grèce a fait obstacle à notre demande d'adhésion à l'Organisation internationale elle-même, mais elle a fait également obstacle aux processus d'ouverture des procédures d'adhésion à une autre organisation. Pendant quatre années consécutives, la Grèce a empêché l'ouverture

1**7/36**

de négociations portant sur notre adhésion à l'Union européenne.

Faisant suite à notre appel concernant les obstacles à notre candidature créés par la Grèce, la Cour internationale de Justice, l'organe judiciaire principal de l'ONU créée par les États Membres, dont le siège se trouve à La Haye, a rendu, en 2011, un jugement stipulant que la Grèce a bafoué le droit international en ne respectant pas l'accord intérimaire, et que la République de Macédoine n'a bafoué ni le droit international ni les engagements auxquels elle a souscrit. Néanmoins, en dépit de cette décision rendue par la plus haute instance de justice au monde, nous nous heurtons à de nouveaux obstacles, comme cela apparaît clairement à l'Assemblée et à ses membres.

L'ONU a été créée pour sauvegarder le droit international. Aucune règle du droit international n'empêche un pays de porter le nom qu'il souhaite ni ses citoyens d'être appelés ou nommés comme bon leur semble. Choisir son nom est une des cinq prérogatives des États, ainsi que le droit incontesté de tout État Membre.

Pourquoi aurions-nous besoin du droit international, si nous n'y adhérons pas? En fermant les yeux sur cette injustice et cette violation flagrante du droit international, nous portons la responsabilité directe d'enfreindre un des principes de la paix mondiale et des Nations Unies. Nous ne voulons pas de cela et nous ne le permettrons pas. Sans le droit international, l'anarchie régnerait et l'ONU deviendrait un club de débats sans aucune compétence fondamentale. Nous refusons d'y participer, aux dépens de tout, voire à notre propre détriment.

Ne pas respecter le droit international revient à ne pas respecter les 50 millions d'individus qui ont payé de leur vie, il y a 70 ans, pour sa préservation, et à aller à l'encontre des décisions de nos prédécesseurs – les fondateurs de l'Organisation. La vocation du droit international n'est pas la platitude, il doit être une solution à chaque défi.

En vertu du droit international, la République de Macédoine est en droit de décider de son propre nom et d'employer le mot « Macédonien » pour décliner son identité ethnique. Le règlement du différend avec notre voisin du sud doit être notre priorité, mais seulement et précisément dans le cadre des résolutions des Nations Unies, dans la recherche d'une solution à la question en discussion, d'une solution mutuellement acceptable.

D'aucune autre façon nous ne devrions régler ce différend, et surtout pas en élargissant de telles limites.

Soixante-six ans après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ce différend, qui nous est injustement imposé par la Grèce, bafoue les droits fondamentaux de la personne, le droit de décider de son propre nom. Chaque représentant de mon peuple se voit refuser le droit d'être appelé comme il l'entend, comme sa mère et son père, ses grands-parents et tous ses ancêtres ont été appelés Macédoniens tout au long des siècles.

En plus de contester le nom constitutionnel de mon pays, la République de Macédoine, la Grèce conteste aussi l'identité de mes citoyens, en ne les autorisant pas à se faire appeler Macédoniens; elle ne permet pas non plus que la langue qu'ils parlent soit appelé le macédonien, en dépit du fait que, depuis plus d'un demi-siècle, dans les universités du monde entier existent des départements où la langue macédonienne est étudiée et où elle est appelée langue macédonienne. C'est comme si l'on refusait à une personne le droit de parler le français, l'allemand, le polonais, le néerlandais, le portugais, le japonais, l'hindi ou tout autre langue.

L'ONU ne doit pas passer sous silence la violation de ce droit fondamental de décider de son propre nom, et doit prendre les mesures qui s'imposent pour permettre l'exercice de ce droit. Dans ce cas particulier, l'ONU doit prendre les dispositions nécessaires pour parvenir au règlement des questions en suspens entre la Grèce et mon pays.

À la précédente session, nous avons débattu de la diplomatie préventive et conclu qu'elle doit être un élément essentiel de la communauté internationale. Aussi l'ONU ne peut et ne doit se tenir à l'écart d'un processus qui compromet gravement les aspirations de la Macédoine à un avenir meilleur pour ses citoyens.

Un engagement s'impose afin d'obtenir de la Grèce qu'elle amorce le règlement de cette question. En effet, on constate, ces deux dernières années, une grande résistance de la part de la Grèce qui, en dehors de raisons objectives liées à une situation économique défavorable, s'appuie sur un calcul politique, stratégique et tactique, fondé sur l'analyse que, en prolongeant l'impasse dans le règlement de ce différend, la République de Macédoine se retrouvera isolée dans ses positions, lesquelles reposent sur les principes et les valeurs du droit international, et devra se résigner à

une sorte d'auto-extinction de l'État et de la nation par l'acceptation d'une nouvelle appellation.

Conformément à cette stratégie, du fait de l'absence d'engagement dans les discussions et du blocage auquel se heurte notre pays dans son intégration européenne et euro-atlantique, intégration qui est directement entravée par ce différend, bien que nous ayons satisfait aux critères qu'exigent de nous des organisations multilatérales internationales telles que l'OTAN et l'Union européenne, nous sommes empêchés d'adhérer à ces organisations et sommes confrontés au risque de malentendus internes à propos des obstacles créés par notre voisin du sud, l'objectif étant que nous baissions la garde alors que nos arguments sont forts et qu'ils jouent en notre faveur. Il est indéniable qu'en reportant la solution de ce différend, on risque de créer davantage de problèmes pour le pays et pour la région et d'entraîner un regain de tension. Mais il doit être bien clair pour chacun qu'aucun de ces défis ne nous fera changer de position, car elle est justifiée et fondée sur le plan international, et cela risquerait d'entraîner une modification de notre identité macédonienne.

On ne peut changer une situation qui existe depuis des siècles en imposant un blocage ou en évoquant un risque de malentendus, de tensions ou de troubles, voire en les créant. Le peuple macédonien n'acceptera jamais une nouvelle appellation. Si l'on ne parvient pas maintenant à résoudre cette question — bien que nous soyons les plus concernés par sa solution et que nous souhaitions sincèrement qu'une solution durable, équilibrée et, surtout, mutuellement acceptable soit trouvée — alors, d'autres générations, dans un contexte différend, seront en mesure de régler cette question, mais uniquement et précisément sur la base des valeurs, positions et principes que je viens de mentionner, qui préconisent une solution juste et équitable, sans gagnant ni perdant.

Cependant, je crois sincèrement que l'on ne doit pas léguer aux générations futures une question aussi sensible. Employons-nous à parvenir à une solution et trouvons la force d'offrir la prospérité aux pays et à la région. On dit que les actes témoignent pour ceux qui les accomplissent. Face au peu d'intérêt manifesté par la République hellénique dans les pourparlers de fond sur une solution à ce différend, j'ai proposé au Premier Ministre grec, il y a deux mois, une modification du cadre des discussions, afin qu'elles se tiennent à un niveau politique plus élevé. Moi en tant que macédonien et lui en tant que Premier Ministre grec,

avec les ministres des deux Gouvernements, nous nous réunirions directement pour évoquer une solution. Cette démarche serait plus efficace, car nous sommes les plus aptes à régler cette question. Vingt-deux ans constituent une période de temps beaucoup trop longue pour arriver quelque part et prouvent à l'évidence qu'il faut modifier les règles du jeu.

Le mandat que nos citoyens nous ont confié est essentiel pour parvenir à une solution mutuellement acceptable qui, je le crois, peut être trouvée, une solution que les citoyens de nos pays accepteront. Les exemples de la Serbie et du Kosovo, comme ceux de la Croatie et de la Slovénie, où des représentants politiques de très haut niveau sont parvenus à surmonter leurs divergences, sont la meilleure preuve que des résultats sont possibles de cette façon. J'invite l'Assemblée à apporter sa contribution totale à la réalisation de cette initiative, à surmonter les obstacles et à fournir, par son engagement, une impulsion et une dynamique, et j'appelle la Grèce à manifester un plus grand intérêt à l'égard de la solution de cette question et du progrès qui en découlerait.

Les actes témoignent pour ceux qui les accomplissent. Par notre ouverture et notre initiative justifiée, nous prouvons notre souhait de parvenir à une solution. Toutefois, nos réunions ne doivent pas être une simple formalité, elles doivent avoir une substance et ne pas servir de prétexte pour ne pas trouver de solution. Je suis persuadé que seul l'engagement de la communauté internationale, et surtout celui de l'ONU, conduira à une solution reposant sur les documents fondamentaux des Nations Unies relatifs aux droits des pays et des individus, les résolutions de l'ONU qui reflètent les discussions, les accords garantis par l'ONU, les décisions prises par les organismes des Nations Unies et le droit international dans son ensemble.

Toutefois, en l'absence de progrès, l'ONU ne devra pas rester inactive et se satisfaire du statu quo, car cela serait faire encore plus preuve d'irresponsabilité. Consciente de cette situation déjà décourageante, l'ONU devrait fournir de l'aide par le biais de ses organes – l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. C'est sur la base de la résolution 817 (1993) du Conseil de sécurité que nous sommes en discussion avec notre voisin pour parvenir à une solution qui permettra de libérer l'identité de mon pays. Dans le cas contraire, l'ONU sera de nouveau confrontée à un échec et portera la responsabilité de ne pas avoir agi en conformité avec ses propres principes et valeurs.

13-48791 19/36

Je ne veux épargner personne. Nous sommes tous responsables, y compris l'Organisation. Au lieu d'assumer cette responsabilité, l'Organisation a accepté de garder un silence confortable et de ne pas régler ce différend; au lieu de se défendre, elle est restée inactive face au statu quo, ce qui est évidemment sources de problèmes et de défis pour la région. Elle doit commencer à envisager d'autres scénarios et à faire plus pour encourager un règlement de ce différend de longue date.

Je suis convaincu que nous avons la capacité de relever ensemble ces défis. Au nom des peuples que nous représentons, nous devons assumer la responsabilité pour le présent et pour l'avenir. Assumer cette responsabilité, c'est prendre des décisions, changer les habitudes et renforcer la coopération et la prospérité. C'est possible et c'est la manière responsable d'agir.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de l'ex-République yougoslave de Macédoine de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Nikola Gruevski, Premier Ministre de l'ex-République yougoslave de Macédoine, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole au Ministre pour les affaires extérieures et politiques, le tourisme et les relations avec les représentants des services publics de la République de Saint-Marin, M. Pasquale Valentini.

M. Valentini (Saint-Marin) (parle en italien; texte anglais fourni par la délégation): Au nom du Gouvernement de Saint-Marin, je tiens à féliciter S. E. M. John Ashe de son élection à la présidence de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale. Sa longue expérience d'Ambassadeur d'Antigua-et-Barbuda et sa connaissance approfondie de l'Organisation sont des ressources précieuses pour l'ONU. La République de Saint-Marin appuie les éléments clefs de son programme, mentionnés dans son discours d'investiture (voir A/68/PV.1), et l'assure de sa pleine coopération dans tous les travaux de l'Assemblée générale.

Mon pays tient également à remercier tout particulièrement S. E. le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour l'énergie, l'engagement et la détermination extraordinaire dont il fait montre au service de l'Organisation des Nations Unies. Nous apprécions la sensibilité manifestée par le Secrétaire général à l'égard de tous les États Membres, sans distinction, et sa présence

constante dans toutes les situations internationales politiquement pertinentes et urgentes. La visite qu'il a effectuée cette année à notre République à l'occasion de la cérémonie d'investiture de LL.EE. les Capitaines-Régents a marqué un moment important dans l'histoire et la vie publique de notre petit État, et a été un honneur pour le peuple de Saint-Marin.

Le thème choisi pour la session de cette année – « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain » – place au centre de notre débat la nécessité de poursuivre les objectifs du Millénaire pour le développement et de s'acquitter des obligations souscrites. Il sert également à réaffirmer que ce n'est que grâce à l'engagement déterminé de l'Organisation que ces objectifs peuvent être atteints de manière efficace.

Nous pensons que des progrès significatifs ont été accomplis dans la réalisation de nombre de ces objectifs, tels que l'éradication de l'extrême pauvreté, l'accès à l'eau potable, la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies, et l'amélioration des conditions de santé des femmes et des enfants. Toutefois, nous sommes bien conscients que la pleine réalisation de ces objectifs est encore loin d'être chose faite, et malgré les progrès accomplis, nous sommes très inquiets pour les régions du monde, comme l'Afrique subsaharienne, qui exigent une action urgente et efficace, ainsi que pour les pays qui sont en situation de conflit et d'après-conflit et où la population vit dans des conditions extrêmes.

Saint-Marin, à l'instar de nombreux autres pays, estime qu'il faut tenir dûment compte, au moment où l'on définit les objectifs fondamentaux du programme de développement pour l'après-2015, des défis qui au cours de ces dernières années — c'est-à-dire depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire — sont devenus plus urgents. Parmi ces défis, la paix et la sécurité, l'élimination des inégalités et la préservation de l'environnement sont, à notre avis, des priorités, non seulement entre les États mais aussi au sein des États en raison de leur magnitude et de leur caractère urgent.

La paix est la condition indispensable à l'édification d'un modèle de développement centré sur la personne humaine et sur sa pleine promotion. Par conséquent, le dialogue et la négociation, comme outils de règlement des conflits, doivent être poursuivis avec plus d'efforts et de détermination par l'ensemble de la communauté internationale qui considère que cette recherche est une mission fondamentale de l'Organisation.

De même, lorsque des crimes contre l'humanité sont commis – des crimes que le Secrétaire général a également dénoncés et documentés récemment, après une très ferme condamnation – il est nécessaire d'agir de concert pour éliminer les armes chimiques et nucléaires afin d'éviter de répondre à la violence par la violence. Trop de conflits violents ont récemment défini la vie interne de certains États et les relations entre eux. Il y a beaucoup trop de morts, en particulier des civils, pour parler de conditions de paix satisfaisantes. Mais la paix ne peut être fondée que sur le respect des droits de l'homme, la justice sociale et l'émancipation des segments les plus faibles de la société.

La République de Saint-Marin réaffirme son attachement à l'objectif d'un monde exempt de toute forme de racisme et de discrimination raciale, où la liberté d'expression et d'association, et surtout la liberté de religion, sont garanties et l'épanouissement personnel des individus garanti. À cette fin, nous serons guidés par la Déclaration universelle des droits de l'homme. En outre, Saint-Marin salue les réunions de haut niveau de la première partie de la session de l'Assemblée générale, car les thèmes abordés ne sont pas seulement urgents mais aussi extrêmement importants.

La République de Saint-Marin a toujours accordé une attention particulière aux groupes les plus vulnérables, comme les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées. Aujourd'hui, les femmes sont encore victimes de la discrimination et de la violence dans de nombreuses régions du monde, y compris dans les pays les plus développés. Dans les régions les plus pauvres de notre planète, la mortalité maternelle reste un défi. En outre, les femmes sont les plus vulnérables à l'infection par le VIH. La question de la traite des femmes est loin d'être résolue. Les femmes sont souvent victimes d'abus et de traitements humiliants et dégradants, y compris la polygamie, le mariage d'enfants, les enlèvements et la violence sexuelle, notamment la violence conjugale. Les femmes qui vivent dans des situations de conflit ou d'après-conflit sont souvent victimes de violences sexuelles, de viols à grande échelle, de tortures et d'exécutions sommaires.

La promotion des droits de la femme et l'élimination de toutes les barrières qui empêchent sa pleine participation à la vie politique, économique et sociale doivent figurer au premier rang des priorités de l'ONU, ainsi que la promotion des possibilités

économiques qui s'offrent à elle et de l'égalité des sexes dans tous les secteurs.

L'ONU a le devoir de protéger les enfants, qui sont les victimes les plus vulnérables de la violence, des abus et de l'exploitation. Dans les régions du monde les plus durement frappées par la pauvreté, le taux de mortalité infantile est toujours intolérable et un nombre très élevé d'enfants souffrent de malnutrition chronique, qui est la principale cause de la mortalité infantile. Mon pays espère que la Convention relative aux droits de l'enfant et ses protocoles facultatifs seront universellement ratifiés et pleinement mis en œuvre.

La communauté internationale doit faire en sorte que les personnes handicapées soient pleinement incluses et participent à la vie économique, sociale et culturelle de la communauté. Malgré les mesures importantes prises ces dernières années dans le sens d'une plus grande égalité et de la non-discrimination des personnes handicapées, il reste beaucoup à faire pour appliquer la Convention relative aux droits des personnes handicapées, grâce à l'adoption de mesures législatives et de politiques nationales et internationales. La République de Saint-Marin se félicite de la tenue de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées (voir A/68/PV.3) et appuie pleinement son document final (résolution 68/3).

Il convient en particulier d'insister sur le fait que la protection des personnes handicapées pourra être plus facile à réaliser si les politiques socioéconomiques des États, à titre individuel, et les organisations internationales tiennent dûment compte de l'institution familiale en tant qu'environnement naturel dans lequel les êtres humains naissent et sont sensibilisés aux droits et devoirs qui régulent la coexistence entre les êtres humains.

Enfin, parmi les diverses priorités de mon pays figurent également la viabilité environnementale et la prévention des catastrophes naturelles et les interventions pour y répondre. Ces dernières années, certaines régions du monde ont été frappées par des catastrophes naturelles sans précédent. En Asie, en Amérique latine, en Afrique – en particulier dans la Corne de l'Afrique –, les communautés locales ont subi des conditions extrêmes et souffert des conséquences tragiques de leur vulnérabilité et de l'insécurité alimentaire autant que sanitaire.

13-48791 **21/36**

Nous remercions le Secrétaire général, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Fonds central pour les interventions d'urgence de leur rapidité d'action déterminante en faveur des populations touchées par des catastrophes naturelles. Cela étant, les États Membres pris individuellement doivent en faire davantage et accorder un appui rapide et efficace aux populations en situation de crise, tant en investissant dans les régions les plus vulnérables afin de renforcer les capacités nécessaires à une action de prévention qu'en leur fournissant le soutien moral et financier indispensable pour faire face aux catastrophes.

La République de Saint-Marin accorde une grande importance à la question de la prévention et des interventions en cas de catastrophe naturelle et, malgré sa petite taille, se place au 51^e rang de la liste des donateurs au Fonds central pour les interventions d'urgence.

Enfin, le parachèvement du programme de développement pour l'après-2015 est indissociable d'une discussion sur le renforcement des mécanismes de la gouvernance mondiale, puisque la réalisation des nouveaux objectifs de développement passe par la coopération entre tous les États Membres. À cet égard, Saint-Marin estime que l'ONU a l'obligation de conserver son rôle de leader dans la gestion de la gouvernance mondiale.

Mon pays se porte traditionnellement coauteur du projet de résolution annuel intitulé « Les Nations Unies et la gouvernance mondiale », présenté pour la troisième fois en 2013, qui réaffirme la nécessité d'une approche plus ouverte, plus transparente et plus efficace pour régler les problèmes du monde, et prend acte du rôle central que doivent jouer les Nations Unies dans la gouvernance mondiale.

En effet, la nature hautement démocratique et le caractère universel de notre Organisation lui confèrent une légitimité indiscutable et un patrimoine qui découle de la diversité des cultures et des traditions qu'elle représente. Ces éléments conduisent à une démarche privilégiant l'humain et la promotion des droits de l'homme, dans le cadre de laquelle les besoins de la communauté internationale tout entière sont pris en compte. De fait, les problèmes mondiaux appellent des remèdes mondiaux.

Dans un tel contexte, l'Organisation doit évoluer. La question du rôle politique de l'Assemblée générale et de son autorité ainsi que celle de la réforme du Conseil de sécurité figurent au cœur de ce processus de réforme. Les revendications exprimées aujourd'hui par les peuples de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient nécessitent d'examiner les méthodes de travail et les processus décisionnels pour faire en sorte que les solutions dégagées prennent dûment en compte les intérêts et positions de toutes les parties concernées.

La République de Saint-Marin a toujours cru au pouvoir du dialogue, de la démocratie et du respect de l'autre. C'est la raison pour laquelle, au fil de ses siècles d'histoire, elle n'a jamais combattu dans aucune guerre. Forts de cette expérience, nous sommes convaincus – et c'est là notre contribution au présent débat général – que c'est sous cet angle que les objectifs du Millénaire pour le développement et la définition du programme de développement pour l'après-2015 doivent être envisagés.

Allocution de M. Milo Dukanović, Premier Ministre du Monténégro

Le Président par intérim : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre du Monténégro.

M. Milo Dukanović, Premier Ministre du Monténégro, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Milo Dukanović, Premier Ministre du Monténégro, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Dukanović (Monténégro) (parle en monténégrin; texte anglais fourni par la délégation): C'est un immense honneur pour moi que de prendre la parole devant l'Assemblée aujourd'hui au nom du Monténégro et de réaffirmer notre attachement à l'ONU et à la Charte des Nations Unies.

Je tiens à féliciter le Président Ashe pour son élection à la présidence de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, et à l'assurer du plein appui de la délégation monténégrine – tant pour lui personnellement que pour le programme qu'il a présenté. Je voudrais également remercier le Président de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, M. Vuk Jeremić, notre voisin, pour ses efforts et son leadership énergiques qui ont contribué à des débats dynamiques et constructifs sur les diverses questions à l'ordre du jour de l'ONU. Il me plaît tout particulièrement de rendre hommage au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour les efforts qu'il consacre inlassablement à l'édification d'un monde plus sûr et plus prospère.

Les innombrables défis auxquels l'ONU est confrontée actuellement sont beaucoup plus complexes qu'au cours des époques précédentes. Ces difficultés sont telles que nous devons tous, par des efforts concertés, veiller à prendre des mesures coordonnées et efficaces afin de les surmonter. C'est là notre obligation morale collective vis-à-vis du bien-être des générations futures.

Le premier de ces défis est de parvenir au développement durable et d'intégrer ses trois dimensions. Il est encourageant de voir que l'Assemblée générale, tenue par les obligations que lui impose le Document final de la Conférence Rio+20, se penche avec succès sur cette priorité. Avec la création du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, du Comité intergouvernemental sur le financement du développement durable et du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, le cadre institutionnel qui sert de plateforme au travail de fond a été renforcé.

Dans ce contexte, le rôle des Nations Unies et le fruit des efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici à 2015 sont plus importants que jamais. Je suis certain que l'Organisation des Nations Unies, guidée par les synergies et les démarches pragmatiques de ses Membres et de toutes les parties prenantes, sera à même de relever ce défi hautement complexe. Une telle démarche concourra à notre bien-être et à un avenir plus sûr pour nous tous et à consolider davantage le rôle central de l'ONU dans le système de gouvernance mondiale.

À cette fin, l'élimination de la pauvreté et les autres OMD qui ne sont pas encore atteints doivent rester au cœur du programme de développement pour l'après-2015. Il nous faut définir les futurs objectifs de développement durable en nous basant sur l'expérience et les enseignements tirés de nos succès et de nos échecs dans l'accomplissement des tâches énoncées dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2). Le Monténégro, quant à lui, travaille avec diligence à la réalisation des OMD et est en passe de les atteindre.

Nos objectifs de développement durables doivent être clairs, universels, souples et cohérents, et représenter une part centrale du programme de développement pour l'après-2015. Ils doivent refléter clairement l'engagement politique en faveur du développement durable et promouvoir le développement économique, l'intégration sociale, l'utilisation durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement ainsi que la paix et

la sécurité. En tant que membre du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, le Monténégro travaille assidûment à la définition de ces objectifs, en tenant compte des caractéristiques, des capacités et des priorités de développement de chaque pays.

Après trois années de forte croissance économique, le Monténégro a été lui aussi rattrapé par la crise économique et financière, qui a entraîné une chute des investissements, des activités de crédit des banques et du commerce extérieur. La courbe de la croissance économique s'est inversée et nous avons dû adapter notre politique économique aux nouvelles circonstances. Parallèlement, le Gouvernement a adopté un plan de développement à moyen terme sur le modèle de la stratégie Europe 2020 de l'Union européenne. Les trois piliers sur lesquels le Monténégro fera reposer son développement durable sont la croissance intelligente, la croissance durable et la croissance pour tous. Grâce à ce plan national, nos réformes structurelles et institutionnelles seront plus en phase avec nos politiques publiques en faveur du développement et de l'investissement. Conscients de l'importance de cette question, nous sommes en train de créer un centre pour le développement durable au Monténégro qui sera opérationnel au début de 2014. Nous espérons qu'il jouera rapidement un rôle à l'échelle régionale et deviendra partie intégrante du Réseau des solutions pour le développement durable, issu du Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012.

Il est une question qui ne peut être dissociée du cadre de développement pour l'après-2015, c'est celle des changements climatiques. Le Monténégro est déterminé à redoubler d'efforts pour encourager l'adoption d'ici à 2015 d'un accord global et juridiquement contraignant qui s'appliquerait à tous. Nous appelons tous les pays, en particulier les grandes économies mondiales, à intensifier leurs efforts pour atténuer les effets des changements climatiques et parvenir à un accord global sur le climat. À cet égard, nous rappelons que nous appuyons pleinement l'initiative du Secrétaire général de convoquer une conférence sur les changements climatiques en septembre 2014.

Le maintien et la promotion de la paix et de la sécurité internationales est un défi permanent pour les Nations Unies. Nous notons que dans certaines zones de crise, comme au Mali, des progrès considérables ont été enregistrés en termes de réduction de la violence et

13-48791 **23/36**

de l'instabilité, tandis qu'en République démocratique du Congo, en République centrafricaine, au Soudan et au Soudan du Sud, la situation continue de requérir l'attention et une action du Conseil de sécurité et d'autres acteurs compétents.

En raison de ses conséquences globales pour le pays lui-même et pour la région dans son ensemble, la crise en Syrie monopolise toujours, hélas, l'attention de l'organe politique mondial et continue de figurer au premier rang des préoccupations de l'ONU. Nous sommes vivement préoccupés par la poursuite de la détérioration de la situation en Syrie et nous condamnons dans les termes les plus forts toutes les formes de violence, le massacre des civils et les violations des droits de l'homme. Nous condamnons tout particulièrement l'emploi d'armes chimiques, confirmé par l'équipe d'inspection des Nations Unies et que le Secrétaire général a qualifié de crime de guerre. Nous insistons pour que les responsables de ces crimes et des violations du droit international en Syrie répondent de leurs actes.

L'accord auquel sont parvenus les États-Unis et la Fédération de Russie nous permet de croire à un règlement politique de la crise et à la cessation du conflit en Syrie grâce à l'action résolue du Conseil de sécurité. Nous sommes convaincus qu'une solution politique et une transition démocratique sont le seul moyen de mettre fin à ce conflit tragique qui a provoqué une crise humanitaire aux proportions incalculables qui touche l'ensemble de la région.

Le cas de la Syrie, entre autres, souligne l'importance des mesures préventives et de la médiation pour préserver la paix et la sécurité internationales. Le renforcement des capacités de l'ONU afin d'intervenir rapidement et d'endiguer les menaces avant qu'elles ne deviennent source de conflit sera essentiel pour faire face à des situations similaires à l'avenir. Le Monténégro appuie la promotion du concept de responsabilité de protéger et les efforts pour le rendre opérationnel, avec la prévention pour partie intégrante. Nous sommes pour la poursuite du débat sur la responsabilité qui incombe à la communauté internationale d'agir en temps opportun et de façon énergique pour prévenir des souffrances à grande échelle.

Dans le contexte de la situation au Moyen-Orient, nous sommes particulièrement satisfaits de la reprise des négociations palestino-israéliennes après plusieurs années d'impasse, et nous saluons les efforts de médiation du Secrétaire d'État américain. Le Monténégro est convaincu que des négociations directes sont le seul moyen de parvenir à un règlement global et durable.

Parce qu'il entend assumer des responsabilités supplémentaires et contribuer à la promotion de la paix et de la sécurité internationales et au respect des valeurs, droits et libertés universels en tant que membre responsable et agissant de la communauté internationale, le Monténégro sera candidat à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2026-2027.

Outre qu'il appuie fortement l'amélioration de la conception et du renforcement structurel des capacités de consolidation et de maintien de la paix des Nations Unies, le Monténégro reconnaît l'importance de l'état de droit et de la protection des civils, en particulier des femmes et des enfants, et invite les missions des Nations Unies à s'acquitter avec constance de leurs mandats dans ce domaine. Nous condamnons toutes les formes de violence, en particulier la violence sexuelle à l'égard des femmes et des filles en temps de conflit et nous appuyons de ce fait la mise en œuvre des objectifs relatifs aux femmes et la paix et la sécurité et, partant, de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et des autres résolutions pertinentes.

L'adoption du Traité sur le commerce des armes, premier instrument juridiquement contraignant dans ce domaine, contribuera indubitablement à l'action menée au niveau international en faveur du désarmement et de la non-prolifération. Il me plaît de rappeler que le Monténégro a été dès le début un fervent défenseur d'un traité sur le commerce des armes global et au langage ferme, et compte parmi les 65 premiers pays à l'avoir signé. Nous savons combien il importe que le Traité entre en vigueur dès que possible et c'est pourquoi nous ferons tout pour veiller à ce qu'il soit rapidement ratifié.

L'intégration croissante des droits de l'homme dans tous les aspects des activités de l'ONU, afin de garantir le respect des droits de l'homme et l'efficacité du système des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme, est la ligne directrice sur laquelle le Monténégro base son action, en particulier par l'intermédiaire du Conseil des droits de l'homme, dont mon pays est membre. En collaborant activement avec le Conseil et ses procédures spéciales, ainsi qu'avec les États membres, nous concourons à ce que les délibérations sur les questions liées à la promotion des droits de l'homme soient rapides et utiles, et à ce que les réactions en cas de violations des droits de l'homme soient appropriées.

Au niveau national, nous nous efforçons de renforcer un environnement politique, social et économique qui permette le libre exercice des droits de l'homme sans aucune forme de discrimination. Nous nous axons particulièrement sur l'amélioration de la situation des femmes et de leur rôle dans la société ainsi que sur la prévention de la violence contre elles et d'autres groupes vulnérables, notamment les enfants, les personnes déplacées et les membres de la communauté des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres. En tant que Président de la Décennie pour l'intégration des Roms 2005-2015, le Monténégro s'attele aussi tout particulièrement à améliorer la situation des Roms dans la société.

Le Monténégro reste attaché à un système multilatéral efficace dans lequel l'ONU joue un rôle central, et nous sommes favorables aux initiatives et mesures pragmatiques en faveur de sa réforme. Nous pensons que la réforme et la réorganisation du Conseil de sécurité, acteur clef du maintien de la paix internationale, sont essentielles, tout comme le sont la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et la réforme du Conseil économique et social. De manière générale, cette réforme, en particulier celle du Conseil de sécurité, contribuerait grandement à renforcer le statut, la pertinence et l'autorité de l'Organisation dans son ensemble et la rendrait plus en phase avec les défis et les processus géopolitiques modernes.

L'action du Monténégro au sein de l'Organisation repose sur le principe de la coopération multilatérale et le respect des principes et valeurs énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous sommes conscients de l'importance, pour notre rayonnement et notre efficacité à l'échelle internationale, de relations de voisinage fortes et stables et d'une coopération resserrée dans tous les domaines.

Nous sommes en train de mettre en œuvre avec succès les réformes internes requises pour la concrétisation de nos grandes priorités de politique étrangère, à savoir l'admission à l'Union européenne et à l'OTAN. Les négociations pour l'adhésion à l'Union européenne, avec pour l'heure la clôture provisoire de deux chapitres, entrent dans une nouvelle phase, plus exigeante. Cette phase du processus est axée sur les réformes dans les domaines de l'état de droit, du renforcement des processus judiciaires et de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, qui revêtent une importance particulière pour les citoyens du Monténégro.

En même temps, mon pays est profondément attaché à son intégration euro-atlantique. En tant que pays qui deviendra bientôt membre de l'OTAN, le Monténégro est en train d'élaborer son quatrième programme national annuel et déploie des efforts dévoués pour appliquer la réforme afin d'être tout à fait prêt lorsqu'il sera formellement invité à rejoindre cette alliance. Nous estimons que notre adhésion à l'OTAN contribuera également à renforcer la sécurité dans les Balkans, où les événements liés au passé récent et amer peuvent être en partie attribués à l'absence d'accords solides dans le domaine de la sécurité.

Le Monténégro est perçu comme un facteur de stabilité dans notre région, comme le confirme le développement constant de sa coopération politique, économique, sociale et culturelle avec tous ses voisins. La coopération régionale étant une de ses premières priorités, le Monténégro participe activement aux travaux des organisations régionales. Nous estimons que le lancement récent de l'initiative 6+2 des Balkans occidentaux, dont les modalités font l'objet d'intenses discussions, nous aidera à axer les activités régionales sur des projets de développement spécifiques qui revêtent un intérêt commun pour les États participants et visent à accélérer leur intégration européenne et à améliorer la qualité de vie de leurs citoyens. Nous estimons que ces efforts, de même que la synergie avec l'Union européenne, le Processus de coopération d'Europe du Sud-Est et le Conseil de coopération régionale, rapprocheront les États de la région et les rapprocheront de leur objectif commun, à savoir l'adhésion à l'Union européenne.

La communauté internationale, avec l'ONU à sa tête et avec la participation active et décisive de toutes ses parties prenantes, doit continuer de rechercher des solutions adéquates et orienter ses efforts de manière à régler les problèmes de plus en plus complexes auxquels nous sommes confrontés. Tous les pays, quelle que soit leur taille, ont sans aucun doute un rôle à jouer dans la recherche de telles solutions, sur la base de la confiance mutuelle et de la coopération nécessaires à la construction d'un monde meilleur.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre du Monténégro de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Milo Đukanović, Premier ministre du Monténégro, est escorté de la tribune.

13-48791 **25/36**

Allocution de M. Nguyen Tan Dung, Premier Ministre de la République socialiste du Viet Nam

Le Président par intérim : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République socialiste du Viet Nam.

> M. Nguyen Tan Dung, Premier Ministre de la République socialiste du Viet Nam, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Nguyen Tan Dung, Premier Ministre de la République socialiste du Viet Nam, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Nguyen Tan Dung (Viet Nam) (parle en vietnamien; texte français fourni par la délégation): J'ai le grand honneur de m'exprimer devant cette honorable Assemblée. Je voudrais adresser toutes mes félicitations à M. John Ashe pour son élection au poste de Président de de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session. Je suis convaincu que sous sa présidence, la présente session réussira à définir les orientations de développement du monde pour l'après-2015. J'aimerais également rendre hommage aux contributions importantes du Secrétaire général à la poursuite des travaux de l'ONU.

Jetant un regard rétrospectif sur les 100 années qui viennent de s'écouler, nous constatons que le monde a connu de profonds changements. Il semble plus petit grâce aux succès spectaculaires des sciences et technologies. La vie de l'homme a ainsi connu de grandes améliorations. Mais parallèlement à ces belles choses, nous voyons apparaître des dangers potentiels. Le rêve que l'humanité a de vivre une vie sûre, pacifique, prospère et heureuse est loin de devenir réalité.

Pourquoi la menace de conflits et de guerres existe-t-elle toujours dans de nombreuses régions alors que l'humanité aspire constamment à la paix? Pourquoi des milliards de personnes vivent-elles encore sous le seuil de pauvreté alors que l'économie se développe? Pourquoi les catastrophes naturelles, les épidémies et la pollution deviennent-elles de plus en plus graves et imprévisibles alors que des progrès scientifiques et technologiques extraordinaires ont été réalisés? Ces questions imposent à la communauté internationale une lourde responsabilité.

Au cours de l'histoire de l'humanité, grand est le nombre de civilisations détruites par la guerre. Durant les 100 dernières années seulement, deux conflits mondiaux et de nombreuses guerres – dont celles au Viet Nam – ont coûté la vie à des millions de personnes et ont provoqué des conséquences atroces pesant sur plusieurs générations. Même si la paix, la coopération et le développement constituent les grandes tendances du monde, la menace de la guerre est constamment présente.

La violence continue de sévir dans certains pays du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord, et plus récemment en Syrie, où il nous est important de condamner vigoureusement l'emploi d'armes chimiques, sans oublier de donner toutes ses chances à la paix et de rechercher des solutions pacifiques pour éliminer ces armes chimiques en vertu du droit international et des résolutions de l'ONU.

Les évolutions imprévisibles dans la péninsule coréenne se poursuivent. Les eaux de la mer de Chine orientale et de la mer de Chine méridionale ne connaissent pas encore de moment d'accalmie à cause de différends territoriaux. Un acte irresponsable suffirait pour déclencher un conflit, voire conduire à la guerre.

En ce qui concerne spécifiquement la mer de Chine orientale, lieu de passage de plus de la moitié des échanges du commerce mondial, le maintien de la sécurité maritime et de la liberté de navigation répond à l'intérêt essentiel non seulement de la région, mais également de tous les pays du monde. La politique cohérente du Viet Nam est de régler tout différend par des solutions pacifiques, de protéger ses intérêts légitimes et d'œuvrer en même temps pour l'intérêt général, dans le respect du droit international, de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, de la Déclaration sur la conduite des parties en mer de Chine méridionale, et d'autres accords régionaux, tout en s'orientant vers un code de conduite.

Ho Chi Minh a repris les paroles de Thomas Jefferson dans la Déclaration d'indépendance du Viet Nam :

> « Les hommes sont créés égaux. Ils sont investis par leur Créateur de certains droits inaliénables parmi lesquels figurent la vie, la liberté et l'aspiration au bonheur ».

La vie d'une personne, quelles que soient sa couleur de peau, sa religion ou son sexe, est précieuse. Lorsque que la vie est volée à un être humain, que ce soit ici à Manhattan ou dans un village isolé de ce monde, c'est toujours une perte douloureuse pour sa famille.

C'est pourquoi tout effort visant à prévenir les conflits devrait être respecté et soutenu. Tout effort visant à préserver la paix devrait être pleinement mobilisé. Tout acte susceptible de conduire à la guerre devrait être condamné et empêché. Tant que le patient a la moindre chance de survie, le médecin ne peut se permettre de s'avouer vaincu. Tant qu'il existe une lueur d'espoir, aussi faible soit-elle, pour éviter la guerre, il faut y travailler pour sauvegarder la paix. Car la guerre volera la vie non pas à une personne, mais à un très grand nombre de personnes, dont des femmes et des enfants.

La paix ne peut être préservée que si toutes les nations respectent mutuellement leur indépendance, leur souveraineté, leurs traditions culturelles et qu'elles se gardent d'imposer leurs critères moraux les unes aux autres. Les conflits et les guerres ne seront empêchés que lorsqu'auront été supprimés les actes contraires à la Charte des Nations Unies et au droit international, les actes relevant d'une politique de domination et de force.

La confiance stratégique doit être sans cesse cultivée par la bonne foi, par la sincérité et par les actions utiles et concrètes, telles que la levée de l'embargo contre Cuba ou encore la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination. La communauté internationale attend des grandes puissances qu'elles soient des exemples dans la construction de la paix. Le Conseil de sécurité doit servir de référence et donner l'inspiration aux pays et peuples du monde dans leurs efforts de maintien de la paix. La main meurtrière de la guerre, du terrorisme et de la violence guette à plusieurs endroits de la terre pour ôter la vie à des milliers, des centaines de milliers, des millions d'innocents. Ne restons pas les bras croisés et stoppons la!

Je partage les analyses du Secrétaire général selon lesquelles les objectifs du Millénaire pour le développement constituent les efforts de lutte contre la pauvreté les plus réussis de l'histoire. Mais n'oublions pas qu'environ 40 % de la richesse mondiale est entre les mains d'un petit nombre de personnes qui ne représentent qu'à peine 1 % de la population mondiale. Le fossé entre riches et pauvres continue de se creuser, notamment dans les pays en développement. Plus d'un milliard de personnes dans le monde vivent encore dans l'extrême pauvreté. Cela veut dire que des centaines de millions de personnes, dont beaucoup d'enfants, ne mangent pas à leur faim, n'ont pas suffisamment de vêtements pour se protéger du froid, sont privés de médicaments et ne peuvent aller à l'école.

N'oublions pas non plus que les émissions de gaz à effet de serre, la déforestation, l'épuisement des ressources naturelles, entre autres facteurs, ont entraîné le réchauffement de la Terre et l'élévation du niveau de la mer, provoquant des phénomènes climatiques imprévisibles, des catastrophes naturelles dévastatrices et des épidémies nouvelles. Tout cela rend la situation dans les pays pauvres encore plus difficile.

Pour sortir de la pauvreté, lutter contre les catastrophes naturelles, prévenir les épidémies, protéger l'environnement, bâtir un monde plus vert et plus équitable, il faut que nous travaillions ensemble, main dans la main. Les pauvres et les pays moins développés doivent déployer leurs efforts avec l'aide des personnes plus aisées et des pays plus développés. Cette aide n'est pas seulement un simple acte de fraternité – comme le dit un proverbe vietnamien, « la feuille intacte doit recouvrir la feuille déchirée » – elle doit aussi s'inscrire dans une approche responsable, car une part des richesses détenues par certaines personnes et certains pays devrait revenir aux personnes et aux pays pauvres.

La communauté internationale, de par son sens de la responsabilité et de la fraternité, doit consentir plus d'efforts pour mettre au point un programme de développement pour l'après-2015 afin de préserver la paix, de promouvoir la coopération, d'éliminer la faim et de protéger notre planète. Renforçons l'aide et adoptons un calendrier approprié afin de permettre aux pays moins développés d'adhérer aux traités, aux institutions internationales et de participer à la résolution des questions communes de l'humanité. Rassemblons-nous pour surmonter les défis mondiaux, selon la devise des trois mousquetaires d'Alexandre Dumas : « Un pour tous, tous pour un ».

En tant que Vietnamien, je voudrais faire part des réflexions qui ont été forgées à travers nos propres expériences douloureuses. Il y a à peine quelques décennies, le mot « Viet Nam » était associé à la guerre, à la division, aux flammes et aux larmes. Ce pays lointain nommé Viet Nam fut victime de plus de 15 millions de tonnes de bombes et d'armes, soit quatre fois plus que le volume utilisé durant la Deuxième Guerre mondiale. Chaque Vietnamien a dû recevoir une quantité de bombes et d'armes 10 fois supérieure à son poids. À cela s'ajoutent des centaines de millions de litres de matières chimiques contenant de la dioxine, destructeur silencieux mais redoutable pour la santé de l'homme et sa progéniture.

13-48791 **27/36**

Fort de sa tradition qui est de se servir de l'idéal de justice pour vaincre la violence et d'user du principe d'humanité pour contrer les forces tyranniques, ainsi que par son courage et sa force créative extraordinaire, et grâce au soutien et à l'aide des peuples épris de paix dans le monde, le peuple vietnamien a pu défendre son indépendance et réunifier la nation. Il a ensuite tiré un trait sur le passé, rebâti le pays à partir des cendres de la guerre et réalisé l'œuvre du renouveau. Il s'intègre activement dans la vie internationale et avance sur le chemin du développement.

Le Viet Nam a intégré les objectifs du Millénaire dans sa stratégie de développement, qui concilie croissance économique et sécurité sociale. Le Viet Nam s'est vu décerner par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture une distinction honorifique pour ses excellentes réalisations dans la lutte contre la faim et la pauvreté. Considérant l'être humain comme le but du développement et le plaçant au centre du développement, le Viet Nam accorde une attention particulière à la santé, à l'éducation, à l'information pour tous les habitants, notamment ceux des régions défavorisées et des régions peuplées de minorités ethniques du pays.

Avec les autres pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, le Viet Nam déploie tous ses efforts pour bâtir la communauté des pays de l'Asie du Sud-Est qui était profondément divisée par la guerre. C'est là l'illustration vivante de notre désir de nous orienter vers un avenir pacifique de coopération, de prospérité, d'unité dans la diversité et d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Ayant été soumis à l'épreuve de guerres atroces, de la famine et de la pauvreté extrême, le peuple vietnamien aspire d'autant plus à la paix et à la prospérité. Le Viet Nam œuvre toujours plus pour contribuer à la construction de la paix, à la lutte contre la pauvreté et à la protection de l'environnement. Le Viet Nam est déjà prêt à participer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous sommes disposés à y apporter notre petite contribution en termes de moyens, traduisant ainsi notre gratitude envers nos amis de la communauté internationale qui nous ont aidés à recouvrer et à sauvegarder notre indépendance, à réunifier le pays et à sortir de la pauvreté.

Le Viet Nam a été, est et sera toujours un partenaire de confiance et un membre responsable de la communauté internationale. S'agissant par exemple de l'alimentation, alors que c'était un pays constamment menacé par la pénurie alimentaire et la famine, le Viet Nam est devenu l'un des premiers exportateurs de riz dans le monde. Nous assurons notre sécurité alimentaire et contribuons de manière efficace à garantir la sécurité alimentaire dans le monde. Dans cet esprit, non seulement nous exportons du riz, mais nous avons aussi aidé plusieurs pays à développer eux-mêmes leur production de riz, comme c'est le cas à Cuba, au Mozambique, en Angola, au Mali, à Madagascar, au Myanmar ou ailleurs. Nous espérons que les pays développés et les organisations internationales participeront au financement de projets similaires. Ces modèles de coopération impliquant plusieurs parties seront particulièrement significatifs et efficaces.

Je voudrais achever mon intervention en exprimant ma conviction que le programme de développement pour l'après-2015 sera élaboré de manière à nous orienter vers un monde sans guerre ni pauvreté, où règneront la paix, la coopération, le développement et la prospérité, un monde éternellement vert, le vert de la paix et du développement durable. Le Viet Nam s'emploiera à ce qu'il en soit ainsi.

- Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République socialiste du Viet Nam de l'allocution qu'il vient de prononcer.
 - M. Nguyen Tan Dung, Premier Ministre de la République socialiste du Viet Nam, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Jiri Rusnok, Premier Ministre de la République tchèque

- Le Président par intérim : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République tchèque.
 - M. Jiri Rusnok, Premier Ministre de la République tchèque, est escorté à la tribune.
- Le Président par intérim : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Jiri Rusnok, Premier Ministre de la République tchèque, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.
- **M. Rusnok** (République tchèque) (*parle en anglais*) : L'Assemblée se réunit à un moment où se dressent de lourds défis. Je voudrais attirer l'attention sur certains de ces défis que je considère comme les plus pressants.

L'économie mondiale demeure fragile, même si nous semblons nous engager lentement sur la voie de

la reprise économique et, je l'espère, d'une croissance durable. La situation en matière de sécurité s'améliore dans de nombreuses parties du monde, mais nous sommes toujours témoins de nombreux conflits locaux qui mettent en danger l'équilibre régional dans son ensemble. Le conflit en Syrie doit prendre fin, sur la base d'un règlement politique négocié. Le risque d'un conflit nucléaire a diminué grâce à la réduction du nombre d'ogives et de vecteurs nucléaires détenus par les puissances nucléaires. Néanmoins, l'impasse actuelle dans les négociations entre les parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires devrait nous préoccuper. Les droits de l'homme et les libertés fondamentales ne sont toujours pas respectés dans de nombreux pays. L'écart entre les riches et les pauvres ne cesse de s'élargir malgré les nombreux efforts consentis pour réduire la faim et la pauvreté dans le monde. Parallèlement, certains pays ont réussi à réduire cet écart.

La coopération internationale est essentielle si nous voulons relever ces défis et bien d'autres. L'ONU reste l'organisation la mieux placée pour mobiliser dans le monde les efforts et les ressources nécessaires pour accomplir cette tâche. Le monde évolue et son enceinte traditionnelle doit également s'adapter. Nous devons élaborer des plans et des procédures réalistes dès le départ. Cependant, il ne sera pas possible de les mettre en œuvre sans la volonté politique requise.

L'image d'un pays n'est pas seulement fonction de sa taille ou de son rendement économique, mais également de sa volonté de participer activement aux efforts visant à relever les défis auxquels le monde doit faire face aujourd'hui, à l'heure de la mondialisation. La République tchèque, pays qui a connu l'expérience d'un régime non démocratique, est prête à partager son expérience concernant son processus de transition démocratique, et à offrir son aide, ses ressources et son savoir-faire aux pays qui connaissent eux-mêmes une transition démocratique.

L'année 2013 marquera un tournant pour les économies européennes. L'économie tchèque est fortement tributaire du commerce international, et je suis fermement convaincu qu'un commerce libre et équitable est l'un des meilleurs moyens d'améliorer la situation économique mondiale. Il convient de revitaliser l'approche multilatérale pour les questions commerciales et de renforcer la coopération au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Je souhaite plein succès à la nouvelle direction de l'OMC.

L'ONU a toujours joué un rôle clef dans le règlement des conflits armés entre États Membres et au sein de chacun de ces États. Son rôle aux fins du règlement du conflit syrien est crucial. Nous sommes vivement préoccupés par l'emploi d'armes chimiques en Syrie, qui a été confirmé. Tout emploi d'armes chimiques est inadmissible. Ceux qui ont donné l'ordre de lancer cette attaque chimique ont violé le principe de la responsabilité de protection des civils. Cette attaque constitue un crime de guerre et un crime contre l'humanité, et ses auteurs doivent répondre de leurs actes devant la Cour pénale internationale.

La République tchèque se félicite de la décision du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, maintenant en cours d'adoption à La Haye, s'agissant de la destruction rapide des armes chimiques syriennes, et elle attend avec intérêt l'adoption par le Conseil de sécurité d'une résolution sur cette question dans les heures à venir.

Il n'existe pas de solution militaire à ce conflit; seule une solution politique négociée permettra de rétablir la paix en Syrie. La République tchèque appelle toutes les parties, en particulier le Gouvernement syrien, à mettre pleinement en œuvre le communiqué de Genève de 2012 (S/2012/523, annexe). La République tchèque appuie et continuera d'appuyer les efforts déployés par les Nations Unies et le Comité international de la Croix-Rouge pour répondre aux besoins humanitaires croissants en Syrie et dans les pays voisins.

La République tchèque salue l'évolution du processus de transformation du Myanmar. J'encourage vivement les dirigeants du pays à poursuivre activement le processus de révision de la Constitution nationale en vue d'améliorer les normes démocratiques dans le pays, conformément à leurs déclarations publiques en ce sens.

Comme je l'ai déjà indiqué, l'Organisation des Nations Unies joue un rôle essentiel dans le règlement des conflits armés. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont un outil important pour trouver des solutions viables et durables aux conflits violents à travers le monde. Mon pays, la République tchèque, qui a participé ces dernières années à plusieurs opérations des Nations Unies avec des effectifs relativement faibles, est prêt à augmenter sensiblement les effectifs militaires qu'il déploie dans les opérations de maintien de la paix.

La République tchèque, État non doté d'armes nucléaires, a toujours défendu le droit inaliénable de tout pays de développer la recherche et l'utilisation de

13-48791 **29/36**

l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Néanmoins, l'exercice de ce droit doit s'accompagner du respect de toutes les obligations contractées en matière de non-prolifération. L'objectif de longue date que constitue l'élimination complète des armes nucléaires ne peut être atteint que si le régime de non-prolifération remplit toutes les conditions requises pour son renforcement. La prochaine réunion du groupe d'experts gouvernementaux sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles sera à cet égard un pas dans la bonne direction. La République tchèque se félicite vivement de ce que la communauté internationale ait finalement mené à bonne fin les négociations sur le Traité sur le commerce des armes.

Je voudrais faire part ici de mon point de vue sur le rôle des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La République tchèque a participé activement, dès le début, aux discussions sur l'élaboration d'un nouveau programme de développement. Nous sommes prêts et déterminés à participer à sa mise en œuvre. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport (A/68/1), la campagne des OMD a été la plus vaste et heureuse campagne contre la pauvreté de l'histoire et elle a beaucoup contribué à la sensibilisation du public, au renforcement de la volonté politique et à la mobilisation des ressources.

Certaines des cibles des OMD ont déjà été atteintes et d'autres sont sur le point de l'être. Cependant, les résultats sont inégaux entre les pays et au sein des pays, et il y a encore beaucoup à faire. Je peux assurer l'Assemblée que mon gouvernement reste attaché aux OMD, comme l'indiquent tant nos politiques que nos actions concrètes.

Le futur programme pour le développement doit faire fond sur le succès des OMD et rassembler les divers acteurs du développement. Je tiens à exprimer mon appui au seul cadre global pour l'après-2015, qui établira un lien entre l'élimination de la pauvreté dans toutes ses dimensions et la promotion du développement durable. Je lance donc un appel en faveur de la pleine intégration de l'ensemble des processus internationaux qui, jusqu'à présent, ont été séparés, en particulier l'examen des OMD et le travail du Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable.

Nous devons veiller à ce que les futurs objectifs soient universels pour tous les pays mais en même temps restent réalistes et tiennent compte des possibilités effectives de chaque pays. Ils doivent être réalisables et quantifiables. J'apprécie le fait que le rapport du Groupe de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015 mette l'accent sur une croissance inclusive et examine le rôle de l'innovation, de la technologie et des acteurs du secteur privé. L'objectif de développement proposé pour assurer une énergie renouvelable est un très bon exemple qui devrait figurer parmi les priorités en matière de développement.

Au mois de décembre, la communauté internationale commémorera le soixante-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La situation des droits de l'homme s'est améliorée dans certains domaines. De nouveaux défis aux droits de l'homme se sont faits jour. Nous avons encore beaucoup à faire. La République tchèque, membre du Conseil des droits de l'homme et pays de Václav Havel, défendra toujours les droits de l'homme partout où ils sont violés.

Je voudrais, pour terminer, porter mon attention sur deux questions en rapport avec le processus de réforme des Nations Unies. La République tchèque salue le dévouement avec lequel le Secrétaire général s'est attaché à transformer l'ONU en un système plus efficace et plus responsable. Malheureusement, il n'y a pas assez de moyens de financer toutes les initiatives. Nous devons tous faire plus avec moins. Je suis sûr que nous trouverons les réserves internes qui permettront à l'ONU de réaliser avec plus de succès les tâches qui lui sont confiées. En étant efficace et à l'écoute de ses États Membres, l'ONU renforcera la volonté politique de ces derniers d'investir dans les forums multilatéraux et de contribuer ainsi à un monde plus sûr.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République tchèque de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Jiri Rusnok, Premier Ministre de la République tchèque, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jean Asselborn, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Grand-Duché de Luxembourg.

M. Asselborn (Luxembourg): Le Président de l'Assemblée générale a placé cette soixante-huitième session de l'Assemblée générale ainsi que ce débat général sous le thème « Le programme de développement pour l'après-2015: préparons le terrain ». Nous avons été appelés à nous montrer audacieux et ambitieux, à œuvrer ensemble à un même objectif, à démontrer au

monde que nous n'accepterons pas l'échec, à exercer notre responsabilité collective en vue d'éradiquer la pauvreté et de promouvoir un développement durable.

Le Luxembourg est prêt à ce faire. Nous sommes prêts à nous engager pour un nouveau partenariat mondial, basé sur une compréhension commune de notre humanité partagée, sur un nouvel esprit de solidarité, de coopération et de responsabilité mutuelle, sur une action dans la concertation, qui embrasse la sécurité, le développement, la gouvernance, les droits de l'homme et l'état de droit.

Vivre à l'abri de la peur, des conflits et de la violence est le droit humain le plus fondamental, et pourtant nous assistons tous les jours à des violations inqualifiables du droit international humanitaire et des droits de l'homme. L'emploi de missiles, de bombes incendiaires et de bombes à sous-munitions, l'emploi d'armes chimiques, l'imposition systématique d'états de siège, les déplacements forcés, la torture, les violences sexuelles, les violations et abus commis à l'encontre des enfants, plus de 2 millions de réfugiés, plus de 100 000 morts : le bilan de deux ans et demi de répression brutale et de conflit en Syrie fait froid dans le dos. La liste des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité commis au quotidien ne cesse de s'allonger.

Face à cette horreur, je ne me lasserai pas de répéter : la situation en Syrie doit être référée à la Cour pénale internationale. Permettez-moi de citer le Haut-Commissaire pour les réfugiés, António Guterres :

« La Syrie est devenue la grande tragédie de ce siècle, une calamité humanitaire indigne, avec des souffrances et des déplacements de populations sans précédent dans l'histoire récente ».

Les Syriens ont besoin d'assistance, maintenant. Et ils y ont droit en vertu des critères d'humanité les plus élémentaires codifiés dans le droit international humanitaire. Il est urgent que la Syrie réponde aux demandes des acteurs humanitaires, qu'elle facilite l'accès immédiat, libre et sans entrave aux populations affectées. Il est urgent de lever les obstacles bureaucratiques, d'assurer l'acheminement des fournitures médicales, d'établir des pauses humanitaires, d'ouvrir des routes humanitaires et de permettre l'accès transfrontalier et à travers les lignes de front aux populations affectées.

En tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, le Luxembourg s'emploie, avec l'Australie,

à amplifier les demandes des acteurs humanitaires aux parties au conflit en Syrie, et à les ancrer dans un message commun du Conseil de sécurité. J'espère que ces efforts aboutiront très prochainement.

En effet, si nous avons su progresser ces derniers jours sur la question des armes chimiques, et si nous allons adopter dans les prochaines heures, je l'espère, une résolution du Conseil de sécurité mettant en place un dispositif fort et contraignant afin de mettre sous contrôle et de démanteler dans les meilleurs délais les armes chimiques syriennes, nous ne pouvons et nous ne devons pas oublier la catastrophe humanitaire qui continue de se dérouler en Syrie et dans les pays voisins, en particulier au Liban et en Jordanie, mais aussi en Iraq et en Turquie. Pour sa part, le Luxembourg a tenu les promesses faites à Koweït City, le 30 janvier dernier, et nous venons de décider d'augmenter notre aide humanitaire aux populations affectées par la crise syrienne pour la porter à 7,6 millions d'euros.

L'appel vibrant lancé mardi par notre Secrétaire général doit nous interpeller tous : sortons de notre silence assourdissant; assumons nos responsabilités, collectivement et individuellement. Nous sommes tous d'accord : une solution pérenne au conflit syrien ne peut être que politique. Là aussi, assumons nos responsabilités; saisissons le « momentum » créé par l'accord sur les armes chimiques; fixons une date pour la conférence de Genève II; encourageons les parties à y participer pour enclencher enfin une dynamique, sur la base du communiqué du 30 juin 2012 (S/2012/523, annexe), qui mène vers une cessation des hostilités et vers la nécessaire transition politique en Syrie, une transition qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien.

Aussi dramatique soit-elle, la situation en Syrie ne doit pas nous faire oublier le sort du peuple palestinien. Elle ne doit pas nous faire oublier l'urgence de voir naître un État palestinien d'un seul tenant et viable, vivant dans la paix et la sécurité aux côtés de l'État d'Israël. Je tiens à saluer l'engagement et la détermination du Secrétaire d'État des États-Unis, John Kerry, en vue d'une reprise des négociations directes entre Israéliens et Palestiniens. Je salue aussi le courage politique et le sens des responsabilités dont ont su faire preuve les autorités israéliennes et palestiniennes en acceptant de revenir à la table des négociations. Huit sessions ont eu lieu depuis le 14 août. Nous espérons que les pourparlers vont s'intensifier à partir du mois d'octobre et qu'ils mèneront à un résultat dans le délai convenu de neuf mois.

31/36

Tout le monde le sait. Cette initiative représente peut-être – sans doute – la dernière chance : on ne saurait la laisser passer. Les conséquences seraient, sinon, dramatiques. Le temps est venu de prendre les décisions difficiles, les décisions historiques nécessaires, conformes à la vision des intérêts à long terme des peuples israélien et palestinien. Le temps est venu de mettre en œuvre la solution des deux États. Le temps n'est pas aux actes unilatéraux qui alimentent la logique de défiance. Les constructions illégales de colonies de peuplement, les destructions d'habitations et d'infrastructures palestiniennes en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, doivent cesser immédiatement. Les attaques en provenance de Gaza doivent cesser. Toutes les violences doivent cesser.

Avec ses partenaires de l'Union européenne, le Luxembourg est prêt à continuer de contribuer activement aux efforts en cours, en coopération étroite avec les acteurs clefs, le Quatuor et les pays de la région. En effet, il n'y aura pas de sécurité en Israël sans État palestinien viable, il n'y aura pas de sécurité dans la région sans paix dans tous les pays du Moyen-Orient.

Il faut changer la donne. Il faut rompre le cycle de la violence. Cet impératif s'applique aussi à la République démocratique du Congo et à la région des Grands Lacs. L'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, signé le 24 février dernier à Addis-Abeba, constitue, nous l'espérons vivement, un tournant déterminant pour la consolidation de la paix et la stabilisation de la région. La deuxième réunion du mécanisme de suivi régional au niveau des chefs d'État et de gouvernement, qui s'est tenue lundi à New York, a permis d'adopter des critères de suivi régionaux et des indicateurs de progrès qui faciliteront la mise en œuvre de l'Accord-cadre.

Il s'agit d'une première étape importante. Elle devra être suivie d'actions concrètes, sur le plan politique, sécuritaire et économique. Les parties doivent mettre en œuvre de bonne foi et de manière diligente l'ensemble de leurs engagements, y compris l'engagement de ne pas tolérer ni fournir une assistance ou un soutien quelconque aux groupes armés, notamment le M23, qui continuent de sévir dans l'est de la République démocratique du Congo. Il faut s'attaquer aux causes profondes de la violence récurrente et poser les jalons d'un essor économique régional, afin d'amorcer un cercle vertueux permettant aux populations de la région de prendre le chemin du développement durable.

L'engagement de la communauté internationale est tout aussi nécessaire dans une situation qui bénéficie, hélas, de moins d'attention : je veux parler de la tragédie humanitaire qui se déroule en République centrafricaine. Cette tragédie touche l'ensemble de la population de ce pays : 4,6 millions de personnes. L'ordre public et l'état de droit se sont totalement effondrés. Les violations des droits de l'homme sont généralisées : arrestations et détentions arbitraires, torture, violence sexuelle à l'égard des femmes et des enfants, viols, exécutions extrajudiciaires. Selon nos informations, la Séléka a recruté et utilisé au moins 3500 enfantssoldats, un chiffre qui ne peut laisser personne indifférent. La situation humanitaire ne cesse de se détériorer. L'insécurité ambiante réduit encore l'accès aux populations touchées. Il est urgent d'agir.

La restauration de la sécurité et de l'ordre public doit constituer la priorité immédiate. Nous saluons vivement la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine d'autoriser le déploiement d'une mission internationale de soutien à la Centrafrique. Les Nations Unies devront apporter tout leur soutien, logistique et financier, à cette mission sous conduite africaine. Il y va de notre crédibilité.

Nous connaissons tous les effets désastreux de la non-réglementation du commerce des armes classiques : répressions violentes, conflits armés, criminalité, violence généralisée. D'où l'importance cruciale du Traité sur le commerce des armes, que cette Assemblée a approuvé à une très large majorité il y a cinq mois. Le Luxembourg est fier de compter parmi les parrains de la première heure de cette importante initiative; il est fier d'avoir signé le Traité dès son ouverture à la signature, le 3 juin dernier. La procédure de ratification nationale a été engagée, et les Membres peuvent compter sur nous pour œuvrer à une entrée en vigueur très rapide du Traité. Je me permets à cet égard de féliciter le propre pays du Président de l'Assemblée générale, Antiguaet-Barbuda, qui a d'ores et déjà ratifié le Traité. Je me félicite également du fait que plus de 110 États Membres de l'ONU, y compris les États-Unis, ont signé ce nouvel instrument juridique.

Le Traité sur le commerce des armes représente une avancée notable pour le droit international, le droit international humanitaire et les droits de l'homme. Je tiens à saluer dans ce contexte l'important débat que le Conseil de sécurité a consacré hier aux conséquences du transfert illicite, de l'accumulation déstabilisante et du détournement des armes légères et de petit calibre pour

la paix et la sécurité internationales (voir S/PV.7036), et la résolution 2117 (2013) adoptée à cette occasion. Le Conseil a ainsi souligné, à juste titre, la nécessité d'une réponse intégrée de la communauté internationale, une réponse qui tienne compte des effets négatifs de ces activités illicites sur la sécurité, la gouvernance, l'état de droit et le développement; une réponse qui tienne aussi compte des liens de ces activités avec d'autres menaces à la paix et à la sécurité internationales, telles que le terrorisme, la piraterie et la criminalité transnationale organisée.

La récente attaque meurtrière perpétrée dans un centre commercial à Nairobi nous a montré une nouvelle fois à quel point nous devons rester vigilants dans la lutte contre le terrorisme. Cet acte inacceptable doit nous encourager à appuyer encore davantage les efforts africains visant à libérer la Somalie de la menace des Chabab. Pour ma part, lors de la conférence sur le « New Deal pour la Somalie » qui s'est tenue le 16 septembre dernier à Bruxelles, j'ai eu l'occasion de réaffirmer que le Luxembourg reste engagé aux côtés de la Somalie. Nous sommes convaincus qu'avec l'appui déterminé de la communauté internationale, de l'Union africaine et des Nations Unies en particulier, le Gouvernement et le peuple somaliens sauront continuer d'avancer sur le chemin de la paix, de la sécurité et de la prospérité.

Le risque de prolifération d'armes de destruction massive demeure une menace tout aussi réelle que le terrorisme. Hier, les pourparlers entre la République islamique d'Iran et le groupe E3+3, dirigé par la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, M^{me} Catherine Ashton, ont repris ici à New York. Nous soutenons évidemment ces efforts. Nous voulons des pourparlers substantiels qui conduisent rapidement à des résultats concrets, qui mènent à une solution diplomatique au dossier nucléaire iranien.

Les sanctions ne représentent pas une fin en soi. Elles constituent la réponse internationale au refus de l'Iran de respecter ses obligations internationales et de coopérer pleinement avec l'Agence internationale pour l'énergie atomique. Nous encourageons la nouvelle équipe dirigeante iranienne à s'engager dans des négociations constructives et à prendre les mesures qui s'imposent pour prouver à la communauté internationale que son programme nucléaire a des visées strictement pacifiques, et ouvrir une nouvelle page dans ses relations avec la communauté internationale. Et j'espère que les conversations téléphoniques récentes qu'ont eues le

Président Obama et le Président Rouhani aideront à avancer dans cette direction.

Lorsque nous parlons de développement durable, lorsque nous parlons de mettre en place le programme de développement pour l'après-2015, nous ne pouvons ignorer les effets dévastateurs des conflits et de la violence sur le développement. Les situations de crise et les menaces que je viens d'évoquer l'illustrent clairement. Nous devons parler de même, et ce, de façon renforcée, de gouvernance favorable au développement, d'institutions qui garantissent l'état de droit, de liberté d'expression, de gouvernements transparents et responsables. Nous devons parler de justice, de lutte contre l'impunité, de respect du droit international.

Le Luxembourg souscrit pleinement à l'appel lancé par notre Secrétaire général pour asseoir les objectifs de l'après-2015 sur les normes et principes internationaux des droits de l'homme. Ces objectifs devront s'appliquer à tous. Ils devront permettre de relever les défis planétaires du XXIe siècle en faisant fond sur les objectifs du Millénaire pour le développement; ils devront permettre d'éliminer la pauvreté et de favoriser le développement durable. Ils devront s'inscrire dans un cadre unique et cohérent.

La manifestation spéciale qui s'est tenue avanthier au niveau de l'Assemblée générale a permis de faire le point de l'action menée pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, de saluer les importantes avancées enregistrées, mais aussi d'identifier les secteurs pour lesquels il importera de redoubler d'efforts. Le tableau qui se présente à nous est en effet, comme l'a dit le Secrétaire général, « en demi-teinte ». Il nous faut donc accélérer la marche vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; il nous faut renouveler nos engagements; il nous faut tenir nos promesses.

Mon pays continuera à apporter sa contribution. Depuis 2009, notre aide publique au développement a atteint le seuil d'1 % de notre revenu national brut. Nous sommes déterminés à maintenir cet effort malgré la crise.

À la Conférence de Rio+20 en juin 2012, nous avons réaffirmé notre attachement au développement durable dans ses trois dimensions interdépendantes : le développement économique, l'intégration sociale et la viabilité de l'environnement. Nous avons réitéré notre détermination à nous attaquer aux menaces que les changements climatiques et la dégradation

33/36

de l'environnement font peser sur l'humanité. Le Luxembourg a pris avec ses partenaires européens des engagements contraignants pour réduire les émissions de gaz carbonique et atténuer les effets du changement climatique. Nous sommes déterminés à tout faire pour parvenir à la conclusion d'un accord universel sur le climat en 2015.

L'année dernière, à cette tribune, notre chef d'État, le Grand-Duc, avait mis en exergue la volonté du Luxembourg de se mettre au service des Nations Unies (voir A/67/PV.9). Aujourd'hui, je tiens à saisir cette occasion pour remercier l'Assemblée d'avoir élu mon pays pour un mandat de deux ans au Conseil de sécurité. Ce premier mandat dans notre histoire est un honneur. C'est aussi une responsabilité que nous mesurons dans toute sa portée. Depuis le 1er janvier dernier, le Luxembourg s'engage au quotidien pour contribuer, de concert avec ses partenaires, au maintien de la paix et de la sécurité internationales pour assumer cette responsabilité commune qui est la nôtre : la responsabilité de prévenir, de préserver et de protéger. Il n'y a pas de tâche plus noble, et il n'y a pas de tâche plus urgente dans le contexte actuel.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Evangelos Venizelos, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République hellénique.

M. Venizelos (Grèce): Je tiens à féliciter M. John Ashe pour son élection en tant que Président de l'Assemblée générale. Je souhaite exprimer au Secrétaire général ma profonde reconnaissance et gratitude pour son travail au service du renforcement du rôle et de l'efficacité des Nations Unies, en plein soutien du respect des principes inscrits dans la Charte.

Je profite de l'occasion pour souligner l'alignement de mon pays sur les positions de l'Union européenne présentées par le Président du Conseil européen, M. Van Rompuy, dans son discours (voir A/68/PV.8).

La Grèce demeure pleinement attachée aux objectifs de l'ONU, dont les idéaux universels n'ont jamais cessé de nous inspirer. Nous nous attachons fortement au travail collectif en faveur de la paix durable, de la prospérité et de la sauvegarde de la dignité humaine. Dans cet esprit, nous apportons notre plein soutien aux efforts pour la réforme et le renforcement de l'Organisation, afin de mieux pouvoir répondre aux enjeux de notre siècle.

Nous saluons l'événement spécial pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que le Forum politique de haut niveau qui ont eu lieu cette semaine et qui ont mis en avant les grandes thématiques du développement et de la coopération au niveau international.

Une gestion efficace de la migration peut faire ressortir l'impact positif de la migration tant pour les pays d'origine que pour les pays de destination. Le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, qui aura lieu les 3 et 4 octobre, présente une occasion importante pour l'élaboration d'un programme global pour la gestion efficace et inclusive de la migration, ainsi que pour la réaffirmation de la volonté politique nécessaire. La Grèce s'engage à participer activement aux efforts communs à cet égard.

La Grèce – et les pays de l'Europe du Sud plus généralement – subissent une forte pression en matière d'immigration clandestine, pesant lourdement sur notre capacité financière et administrative. La gestion efficace de la migration représente pour la Grèce un choix politique central, en ce qu'elle relève directement de la sauvegarde et du respect des droits de l'homme, de la cohésion sociale, de la sécurité publique, mais aussi de la stabilité économique de notre pays. À partir de l'expérience accumulée ces dernières années, nous avons poursuivi une révision de notre Plan d'action national pour la réforme du système d'asile et la gestion de la migration. Par ailleurs, les questions relatives à la migration et à la mobilité des personnes figurent dans les priorités de la présidence grecque du Conseil de l'Union européenne pour le premier semestre 2014.

La promotion des droits de l'homme se situe au premier plan de nos intérêts. Dans ce contexte, la Grèce a apporté son plein soutien à la création d'un Conseil des droits de l'homme renforcé, avec un mandat solide. La Grèce est résolue à contribuer activement à la mission du Conseil des droits de l'homme et présente sa candidature pour la période 2017-2019. La Grèce s'attache fortement au rôle déterminant des Nations Unies pour la paix et la sécurité. En dépit des contraintes financières, nous restons engagés dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU, auxquelles nous contribuons avec effectifs et moyens, notamment à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Nous soutenons les efforts pour la prévention des conflits ainsi que pour la promotion du règlement pacifique des différends. De plus, nous accordons une importance particulière à la coopération Union européenne-ONU dans le domaine

de la gestion de crises, et nous saluons le travail entamé pour renforcer davantage cette coopération.

(l'orateur poursuit en anglais)

La reprise des négociations de paix entre Israël et l'Autorité palestinienne, sous les auspices des États-Unis, représente une importante occasion de parvenir à un règlement final de ce problème de longue date, pour le bien et la stabilité de l'ensemble de la région, sur la base d'une solution des deux États avec un Israël sûr et une Palestine souveraine, d'un seul tenant et viable vivant côte à côte. Il faut saluer le leadership et le courage dont font preuve le Premier Ministre Nétanyahou et le Président Abbas en engageant des pourparlers de paix. Le moment est venu maintenant de prendre des mesures concrètes et audacieuses en faveur de la paix.

La Grèce est très préoccupée par la crise en cours en Syrie, qui menace la stabilité dans une région très fragile. La Grèce et l'Union européenne ont sans ambiguïté condamné l'emploi d'armes chimiques, et nous appuyons énergiquement l'initiative des États-Unis et de la Fédération de Russie tendant à la collecte et à la destruction de l'arsenal chimique syrien. Nous saluons la percée diplomatique que le Conseil de sécurité devrait réaliser au sujet de la destruction des armes chimiques syriennes. Nous espérons vivement que cela constituera un tournant dans la crise syrienne et donnera une impulsion vitale à un processus de type « Genève II » susceptible de nous conduire vers un règlement politique de la crise en Syrie.

La Grèce a toujours été un fervent défenseur d'un avenir européen pour la région des Balkans. Le processus d'intégration européenne signifie dépasser les vieilles mentalités et divisions pour aller vers une ère de coopération étroite sur la base de valeurs et de principes communs. Faisant montre de courage politique, Belgrade et Pristina ont conclu un accord historique en avril, qui représente une avancée majeure vers la consolidation de la paix et de la stabilité dans les Balkans occidentaux et l'intégration européenne des deux parties.

Nous voulons développer nos relations avec l'ex-République yougoslave de Macédoine sur la base des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans le cadre des relations de bon voisinage. La Grèce est attachée au processus de négociations actuel sous la conduite de l'ONU et est déterminée à trouver une solution au problème du nom. C'est pourquoi nous continuons de nous efforcer de trouver un nom mutuellement acceptable pour tous les usages, erga omnes, qui ne laisse pas de zone grise et qui établisse une distinction claire entre notre voisin et la région de Macédoine située dans le nord de la Grèce. Le règlement du problème du nom permettra à la Grèce comme à son voisin d'établir une coopération multidimensionnelle et productive aux niveaux bilatéral et régional. Il contribuera aussi à la stabilité et à la prospérité de l'Europe du Sud-Est et impulsera les aspirations euro-atlantiques du pays.

Trente-neuf ans après l'invasion militaire turque de l'île, la question chypriote reste d'abord et avant tout un problème d'occupation militaire illégale de plus d'un tiers du territoire d'un État qui est membre de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union européenne. Le règlement global négocié de ce problème international majeur est une priorité absolue de la politique étrangère grecque. Dans ce contexte, la Grèce attache une grande importance à la mission de bons offices du Secrétaire général, et plus particulièrement aux efforts qu'il déploie actuellement pour relancer le processus de négociations intercommunautaires. Par ailleurs, nous appuyons pleinement la série de propositions constructives qu'a de nouveau formulée le Président Anastasiadis.

Nous espérons qu'Ankara va enfin se décider à appliquer une nouvelle politique de normalisation de ses relations avec la République de Chypre. Une telle politique de la partie turque faciliterait considérablement la reprise des négociations intercommunautaires en vue de parvenir à un règlement juste et viable de la question de Chypre, respectant les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et l'acquis communautaire, et soumis à l'approbation de la population chypriote par voie de référendum. Les évolutions observées dans le secteur énergétique s'agissant de l'exploitation des hydrocarbures pourraient s'avérer un facteur de développement, de paix et de stabilité pour toute la région.

Les relations avec notre voisine, la Turquie, ont pris une direction favorable. La coopération institutionnelle au plus haut niveau de gouvernance, le développement du tourisme et le renforcement de la coopération économique pourraient ouvrir de nouvelles perspectives à l'avenir. Néanmoins, le plein respect du droit international et de la légalité internationale et, dans ce cadre, un règlement juste et viable de la question de Chypre sont des facteurs cruciaux pour que

35/36

notre relation avec notre voisin oriental ait un avenir véritable et prometteur.

Le peuple grec est parvenu à rétablir la crédibilité de son pays. La Grèce a déjà l'excédent primaire structurel le plus élevé de la zone euro, avec 5 % de son produit intérieur brut. La Grèce a réalisé une première historique en temps de paix en procédant à un ajustement budgétaire équivalent à 19% du produit intérieur brut entre 2009 et 2013. Nous y sommes parvenus en dépit de six années de récession. Nous avons mis en place les réformes structurelles nécessaires dans l'administration publique, le secteur des investissements et sur le marché du travail, et notre programme de privatisation commence déjà à donner des résultats. Mais tout cela a bien sûr demandé d'immenses sacrifices de la part du peuple grec, et le coût politique et social de ces mesures s'est avéré extrêmement élevé. Défendre la démocratie et l'état de droit contre certaines formes de racisme, de xénophobie et toutes les formes de violence sociale est un engagement fondamental de la République hellénique.

Je voudrais également dire quelques mots sur les priorités de la Grèce pendant sa présidence de l'Union européenne durant la première moitié de l'année 2014. À l'heure où l'Union connaît des difficultés économiques sans précédent, notre présidence sera placée sous le signe du débat fondamental concernant l'avenir de l'Europe – un débat qui s'intensifiera à l'approche des élections européennes de l'année prochaine.

Tous les problèmes auxquels l'humanité est confrontée et qui sont inscrits à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale mettent en exergue la nécessité de renforcer le rôle de l'ONU et de consolider plus avant les institutions chargées de la gouvernance économique et politique mondiale. Les espoirs de la communauté internationale sont tournés vers l'ONU. Notre organisation doit envoyer un message fort et clair de paix, de sécurité et de prospérité à tous les peuples de la planète, et notamment à la jeune génération.

La séance est levée à 18 h 25.